Nations Unies A/72/PV.18

Assemblée générale

Soixante-douzième session

Documents officiels

18e séance plénière
Vendredi 22 septembre 2017, à 18 h 5
New York

Président : M. Lajčák . . . . . (Slovaquie)

La séance est ouverte à 18 h 5.

Point 8 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre de la justice et Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur du Belize, S. E. M. Wilfred Elrington.

M. Elrington (Belize) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement et du peuple béliziens, j'adresse nos sincères condoléances aux populations de nos pays frères des Caraïbes pour les destructions, les pertes en vies humaines et les dégâts matériels causés par les ouragans Irma et Maria. Le Belize fait front commun avec d'autres pays amis du monde pour porter assistance et fournir tout l'appui possible à nos pays frères et nos amis de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). J'exprime également les sentiments les plus chaleureux de solidarité et de compassion du Belize aux Mexicains, nos voisins immédiats du nord, alors qu'ils entament le difficile processus de relèvement après les deux récents séismes qui ont semé la mort et la dévastation.

Comme vous l'avez fait remarquer dans votre déclaration liminaire (voir A/72/PV.3), Monsieur le Président, vous assumez la présidence de l'Assemblée générale à un moment particulièrement difficile pour le multilatéralisme. Soyez néanmoins assuré que mon gouvernement et mon peuple ont toute confiance dans votre direction, et je vous promets notre soutien actif et sans réserve dans l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée à sa soixante-douzième session, qui donne la priorité à l'humain et vise à garantir la paix et une vie décente pour tous sur une planète préservée.

Le 21 septembre, le Belize a célébré le trente-sixième anniversaire de son indépendance. Pendant toutes ces années, nous avons mûri pour devenir une nation unifiée, intégrant chacun dans le tissu de notre société et jouissant d'une existence paisible. Nous avons travaillé assidûment pour améliorer la condition de tous les Béliziens, en particulier de ceux qui ont été victimes de préjudices anachroniques, et nous nous y sommes employés dans l'intention d'assurer que les générations suivantes seraient en mesure de bénéficier des fruits de nos efforts et de nos ressources naturelles. Notre développement est relativement modeste, mais il progresse régulièrement.

Nous avons adopté sans hésiter le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et avons lancé notre stratégie de croissance et de développement durable 2016-2019 pour le Belize, qui intègre les objectifs de développement durable convenus à l'échelle mondiale. Nos contributions déterminées au niveau national en application de l'Accord de Paris sur les changements climatiques viennent encore compléter les objectifs de développement durable. Nous récoltons déjà les dividendes de cet investissement rapide tant au plan politique qu'en actes. Le Belize a atteint plusieurs

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org).

Document adapté

Merci de recycler

objectifs relatifs à la sécurité routière, à la protection du milieu marin et à la viabilité des pêches.

Ces premières réalisations ne constituent que des jalons. Nous savons que, pour notre développement durable, nous devons aller bien au-delà de celles-ci; aussi mon gouvernement est-il en train de fixer des objectifs encore plus ambitieux. Lors de la Conférence sur les océans, nous avons annoncé notre volonté de renforcer davantage le cadre législatif et réglementaire relatif aux pêches, d'accroître de 3 % à 10 % de nos eaux territoriales l'étendue de nos réserves marines et de mettre en œuvre une législation visant à limiter l'utilisation du plastique. Entre autres contributions ambitieuses à l'action climatique, le Belize est déterminé à obtenir une croissance sans aucune émission dans son secteur forestier et se fixe pour objectif de produire 85 % de son électricité à partir de sources renouvelables d'ici 2027.

Outre nos actions au niveau national, nous prenons également des mesures à l'échelon régional en exploitant les atouts de la Communauté des Caraïbes pour optimiser les résultats au bénéfice de tous nos peuples, en unissant nos efforts de lutte contre la maladie et les menaces à la sécurité. Le Belize est fier d'avoir accueilli l'inauguration du Réseau des premières dames et conjoints des chefs d'État et de gouvernement de la CARICOM, pour appuyer la mise en œuvre de l'objectif 5 de développement durable et de l'initiative Toutes les femmes caribéennes, tous les enfants caribéens (*Every Caribbean Woman, Every Caribbean Child*). Par ailleurs, nos dirigeants renouvellent et approfondissent les efforts de lutte contre les maladies non transmissibles par le biais de démarches ciblées visant à promouvoir des modes de vie sains, en commençant par les membres les plus jeunes de nos communautés.

Les questions de sécurité et les changements climatiques représentent des menaces fondamentales pour la survie de notre région. Celle-ci s'est montrée à la hauteur de ces défis en adoptant sa propre stratégie antiterroriste, ainsi que des approches très novatrices pour accroître sa résilience et aider tous les pays de la région dans leur transition vers des économies à émissions de carbone faibles, voire nulles.

Je vais maintenant aborder les difficultés et les perspectives propres au financement d'un développement axé sur l'humain. Le coût de sa mise en œuvre est loin d'être négligeable. À l'échelle nationale, selon des estimations prudentes, le coût de mise en œuvre de notre Stratégie de croissance et de développement durable représenterait un quart du produit intérieur brut du Belize. La stratégie bélizienne de financement du développement reflète le Programme d'action d'Addis-Abeba. Nous faisons appel à une combinaison de ressources nationales et internationales à travers divers conduits, en tenant compte d'un contexte international défavorable. Au niveau national, mon gouvernement est en train de renforcer ses capacités d'améliorer le recouvrement des recettes.

Encourager les investissements commerciaux au Belize est également une mesure d'importance majeure pour mon gouvernement. Comme d'autres petits États insulaires en développement vulnérables, le Belize a accusé une forte baisse des investissements directs étrangers sur la période 2015-2016. En 2016, les flux d'investissement direct étranger vers les petits États insulaires en développement ne représentaient que 0,2 % de l'ensemble des flux mondiaux. Pour contrer cette tendance, nous avons réformé les incitations à exercer des activités commerciales au Belize, en tenant compte de la marge de manœuvre politique que nous laissent nos obligations envers l'Organisation mondiale du commerce.

Nous avons également réformé des institutions clefs pour garantir l'intégrité de notre secteur des services financiers. Le Gouvernement a renforcé la capacité institutionnelle, le cadre législatif et le mandat de supervision de sa cellule de renseignement financier. Le Groupe d'action financière des Caraïbes a déterminé que le Belize respectait les normes internationales. Selon le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, qui relève de l'Organisation de coopération et de développement économiques, chargé de fixer les normes internationales en matière de coopération fiscale, le Belize a une juridiction fiscale globalement conforme aux normes depuis que l'examen critique par les pairs du Forum mondial a validé son cadre législatif, réglementaire et administratif.

En 2013, le Belize a adopté la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale, instrument multilatéral dont le but est de faciliter la coopération entre les juridictions en vue de lutter contre l'évasion et la fraude fiscales au plan international. En outre, le Belize est attaché à une norme régissant l'échange automatique de renseignements et a conclu 31 accords bilatéraux en matière d'échange d'informations.

Néanmoins, la réputation du Belize, son secteur financier et son économie demeurent fragiles du fait de déclarations unilatérales affirmant que notre juridiction est non coopérative, voire non conforme aux normes. Ces déclarations unilatérales portent indûment préjudice à la réputation du Belize et à l'intégrité de son secteur des services financiers. Elles ont en outre un effet dissuasif sur les investisseurs et sapent les importantes mesures législatives et administratives prises par notre gouvernement pour garantir que le Belize respecte les normes et obligations légales internationales. Pire encore, elles érodent la légitimité même des institutions qui promulguent les normes mondiales à l'aune desquelles nous sommes tous censés être jaugés.

Le Belize estime que l'ONU doit faire appliquer les contrôles et contrepoids nécessaires qui font partie intégrante de l'architecture financière internationale. Nous considérons que l'ONU doit jouer un rôle d'instance multilatérale centrale au sein de laquelle grouper les efforts et promouvoir la cohérence et la coopération internationale sur les questions au sujet desquelles la mobilisation des ressources nationales est à conseiller. Du fait de sa nature universelle, l'ONU est la mieux placée pour favoriser un processus plus ouvert, transparent et consultatif aux fins d'aborder des questions telles que la coopération internationale en matière fiscale et la question plus large du financement du développement durable.

En dépit de tous nos efforts, nos seules ressources nationales ne suffiront pas pour couvrir les coûts de mise en œuvre. Nous comptons sur nos partenaires bilatéraux du Nord et du Sud. Nous avons également mis en place de solides relations de travail avec les banques multilatérales de développement. Mais notre statut actuel de pays à revenu intermédiaire limite fortement notre accès aux subventions et au financement à des conditions favorables. Le Belize a une position peu enviable, celle d'être un pays à revenu intermédiaire fortement endetté. La dette publique extérieure s'élève à 70 % du produit intérieur brut, soit 2,3 milliards de dollars, tandis que notre dette intérieure représente 22 % du produit intérieur brut, soit 750 millions de dollars. Pour le seul exercice budgétaire en cours, l'intérêt de ces titres de dette s'élève à 109 millions de dollars. En l'absence d'autres options viables, mon gouvernement doit financer son développement en contractant des prêts au taux du marché.

Mon gouvernement s'est efforcé d'obtenir que nos créanciers privés acceptent de renégocier les obligations onéreuses qui menacent de rendre notre dette intenable. Mais le monde de la finance internationale privée se soucie peu des politiques publiques, et encore moins des politiques publiques d'un gouvernement étranger. C'est une réalité que connaît l'ensemble des Caraïbes, dont les institutions financières se sont vu priver de services de banque correspondante, déclenchant une crise qui perdure à ce jour. Il importe peu à des établissements comme Bank of America ou JPMorgan Chase que l'interruption d'une relation de banque correspondante avec une banque nationale ou une banque centrale exclue de fait ce pays du système financier international. En réaction, le pays où se trouvent ces établissements n'offre rien de plus que sa sympathie. C'est une source de préoccupation majeure, non seulement pour les Caraïbes, mais aussi pour tous les pays en développement, au vu de la place de plus en plus centrale qu'occupe le secteur privé dans le financement du développement.

Il appartient à l'ONU de créer un cadre participatif qui permette d'assurer le suivi des engagements pris par le secteur privé ainsi que des mesures qu'il a mises en œuvre pour contribuer à la réalisation des objectifs mondiaux. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable offre une plate-forme utile qui permettrait d'intégrer un tel cadre. L'ONU doit également mettre en place les moyens adéquats pour surveiller l'harmonisation des flux financiers privés avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il appartient également à l'ONU d'accélérer les progrès dans le cadre de la redéfinition des paramètres de développement afin de prendre en compte l'anomalie des pays à revenu intermédiaire très endettés, en particulier ceux qui rencontrent des difficultés particulières, tels que les petits États insulaires en développement.

Le Belize se félicite de l'engagement pris par le Secrétaire général en faveur des petits États insulaires en développement. Je saisis cette occasion pour le féliciter, ainsi que vous-même, Monsieur le Président, d'avoir organisé une séance extraordinaire consacré à l'ouragan Irma. Je tiens à exprimer la solidarité de mon gouvernement aux membres de notre famille des Caraïbes qui ont été dévastés par cette tempête sans précédent et, plus récemment, par l'ouragan Maria. Les ouragans Irma et Maria ont révélé la gravité des défis aussi bien humanitaires que de développement auxquels sont confrontés les petits États insulaires en développement. Ces défis sont, sans conteste, des défis mondiaux, comme le Secrétaire général l'a indiqué à juste titre. Nous attendons avec intérêt de participer à des discussions orientées vers l'action qui visent à

faciliter la mise en œuvre d'initiatives de financement du développement durable dans les petits États insulaires en développement, telles que les échanges de dettes pour une action climatique et l'expansion de l'assurance contre les risques climatiques, afin de soutenir les mesures d'adaptation au niveau individuel et au niveau national.

L'ONU peut être un incubateur mondial de partenariats multipartites véritables et durables qui permettent d'encourager l'innovation et l'entreprenariat dans les petits États insulaires en développement. Au niveau national, nous sommes prêts à participer à des débats sur la manière de veiller à ce que l'Organisation puisse répondre aux besoins de nos pays sur le terrain, alors que nous nous attelons à la mise en œuvre de l'ambitieux Programme 2030 et à l'élaboration de solutions de financement durable adaptées à nos pays.

Le Belize convient tout à fait avec le Secrétaire général que l'ONU a un rôle crucial à jouer en tant que catalyseur, innovateur, fédérateur et défenseur des solutions qui fonctionnent. Depuis sa création, l'ONU a mis en place un cadre fondé sur des règles afin d'aider les pays à coopérer et à agir ensemble. Alors que nous entrons dans une ère nouvelle d'ouverture, de transparence et de responsabilité, la façon dont l'ONU fonctionne doit également refléter l'ouverture, la transparence et la responsabilité de tous ceux qui participent à la coopération internationale et en bénéficient.

Nous dépendons de l'ONU pour défendre et protéger l'état de droit, garantir l'universalité des accords fondamentaux et élaborer de nouveaux traités pour combler les lacunes qui existent. C'est en ce sens que le Belize se tourne vers l'ONU comme un rempart entre la démocratie et la tyrannie, entre la justice sociale et l'oppression, et entre le bien commun et les intérêts personnels. Son rôle ultime est de protéger les intérêts de l'humanité tout entière. Dans cet esprit, nous attendons de l'ONU qu'elle agisse. Voilà pourquoi nous insistons sur la nécessité de mener rapidement à bien les réformes tant attendues de l'architecture de paix et de sécurité de l'ONU, et en particulier du Conseil de sécurité, afin qu'il n'y ait plus d'obstacle à l'action.

Le Belize appuie depuis longtemps l'ONU dans l'accomplissement de son rôle. Nous avons soutenu les efforts qu'elle a déployés pour forger de nouveaux partenariats au service du développement, promouvoir des politiques de santé mondiales, rendre justice aux victimes de crimes contre l'humanité, protéger les groupes les plus vulnérables et maîtriser la prolifération des armes de destruction massive, y compris des armes légères et de petit calibre. Nous avons été à l'avant-garde de la lutte mondiale pour protéger et préserver notre environnement naturel commun contre les dégradations et les changements climatiques, et pour veiller en particulier à l'utilisation durable de nos océans, qui soutiennent la vie sur la terre. Dans le cadre de la CARICOM, nous sommes également en première ligne du combat pour le versement de réparations aux victimes de l'esclavage et à leurs descendants.

Pour le Belize, État Membre de l'Organisation des Nations Unies, défendre la coopération pacifique entre les États, le droit à l'autodétermination de tous les peuples et la promotion et la protection des droits de l'homme est un devoir auquel nous ne saurions nous soustraire. C'est pourquoi nous ne pouvons pas rester silencieux face à l'injustice. Nous voyons l'injustice perpétrée contre le peuple taïwanais, qui respecte les buts et principes fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies, alors que l'ONU, de son côté, ne les applique pas vis-à-vis de ce peuple.

Depuis plus d'un demi-siècle, le peuple cubain est victime de l'injustice d'un blocus unilatéral illégal et odieux. Nous constatons également l'injustice qui continue de jeter une ombre sur les peuples palestinien, syrien, yéménite, sahraoui et sud-soudanais, entre autres.

La situation au Venezuela est un problème qui continue de nous préoccuper tous dans la région et dans l'hémisphère. Le Belize souscrit pleinement à la position de la CARICOM, qui souligne le respect du droit international et des principes internationaux et appelle à un règlement par le dialogue. À cette fin, la CARICOM a proposé ses bons offices.

Dans notre région, nous sommes les témoins des souffrances qui continuent d'affliger nos frères et sœurs haïtiens. Le Belize ne peut rester silencieux face à cette injustice intolérable, pas plus que le reste du monde. Nous appuyons les efforts déployés par l'ONU pour rendre justice à tous ceux qui ont été aliénés, opprimés, persécutés ou réduits au silence. Lorsque nous manquons à notre devoir de respecter les normes et valeurs de l'Organisation des Nations Unies, l'humanité souffre. Mais lorsque nous les défendons, il n'est pas de plus grand salut. Le peuple haïtien ne le sait que trop bien, et c'est à raison qu'il attend avec espoir la nouvelle stratégie de lutte contre le choléra en Haïti de l'Organisation des Nations Unies et la création de

la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti.

De même, lorsque l'intégrité territoriale du Belize était menacée, le Belize s'est tourné vers l'ONU pour défendre sa souveraineté. Aussi longtemps que nous avons été un État Membre consciencieux, nous avons eu la paix. Nous voulons que cette paix perdure et avons donc pris toutes les mesures possibles pour amener le Guatemala à la table de la justice afin de régler sa revendication infondée sur notre territoire.

En 2008, le Belize et le Guatemala ont convenu, sous réserve de l'accord de nos peuples respectifs, de soumettre la revendication guatémaltèque sur le territoire bélizien à la Cour internationale de Justice, le pouvoir judiciaire de l'Organisation. Le Belize et le Guatemala doivent bientôt organiser les référendums nécessaires pour obtenir le consentement de leurs peuples respectifs. En attendant, avec le plein appui de l'Organisation des États américains, nous continuons d'adopter une approche constructive dans nos relations bilatérales et de maintenir la paix le long de nos frontières. Le Belize reste déterminé à travailler avec le Guatemala à la mise au point d'un mécanisme de coopération concernant du fleuve Sarstoon afin de réduire au minimum les risques de tensions ou d'incidents le long de la frontière méridionale du pays.

En conclusion, ces 36 dernières années, les Béliziens ont vécu en harmonie les uns avec les autres et avec la nature. De concert avec nos dirigeants et avec l'appui d'autres pays amis, nous avons construit une nation forte à la sueur de notre front. Nous avons respecté une Constitution, qui consacre le principe de la justice sociale, économique et environnementale pour tous. Nous continuerons à nous battre pour atteindre ces objectifs justes et nous tournerons vers l'ONU pour son appui continu. De leur côté, l'Organisation des Nations Unies et tous les États Membres peuvent être assurés que le Belize défendra le concert des nations ainsi que ses buts et principes. Notre devise nationale est « *Sub umbra floreo* » – « Sous l'ombre, je m'épanouis ». À l'ombre des Nations Unies, nous allons tous nous épanouir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et politiques et de la justice de la République de Saint-Marin, S. E. M. Nicola Renzi.

M. Renzi (Saint-Marin) (*parle en italien; texte anglais fourni par la délégation*) : Au nom du Gouvernement de la République de Saint-Marin, je vous félicite, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session et vous souhaite plein succès durant votre mandat. Votre expérience en tant que Ministre des affaires étrangères de la Slovaquie et votre connaissance approfondie des affaires internationales sont des atouts inestimables pour l'ONU. Vous pouvez compter sur la coopération de la délégation saint-marinaise à la présente session de l'Assemblée générale.

Mon pays voudrait également exprimer ses sincères félicitations à S. E. M. António Guterres alors qu'il entame son mandat de Secrétaire général. Nous le remercions du dynamisme et de la détermination dont il a déjà fait montre au cours de ses premiers mois à la tête de l'Organisation.

Je me félicite du thème choisi pour cette session – « Priorité à l'être humain : paix et vie décente pour tous sur une planète préservée » –, qui met l'accent sur des questions auxquelles la République de Saint-Marin attache la plus haute importance, comme les droits de l'homme, la paix et le développement durable. Il s'agit d'un thème transversal, car le respect des droits de l'homme se reflète dans toutes les activités que l'ONU mène au service de la paix, de la sécurité, de la justice et du développement durable. Au cours des années à venir, la communauté internationale va devoir tout mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Dans chaque situation de conflit armé, nous assistons malheureusement à des violations systématiques des droits de l'homme. Les réfugiés et les migrants sont victimes de discrimination, de diverses formes d'abus et de la traite des personnes. La discrimination et l'intolérance raciales et religieuses persistent dans de nombreuses régions du monde. Les inégalités et l'exclusion sociales sont à l'origine des nombreux défis toujours plus complexes que l'ONU est appelée à relever. Malheureusement, depuis quelques années, nous constatons que les inégalités et la marginalisation s'intensifient, non seulement dans les pays en développement, mais aussi dans les pays les plus riches, où une grande partie de la population est aux prises avec une pauvreté croissante. Cette situation représente une menace pour la stabilité mondiale, car elle sape la confiance dans les institutions nationales et multilatérales et fait le jeu des mouvements nationalistes et populistes. Par conséquent, un engagement collectif en faveur des droits de l'homme est indispensable.

Les liens entre la paix, la sécurité et le respect des droits de l'homme sont indéniables, par conséquent

les mesures de défense et de protection des droits de l'homme sont primordiales pour prévenir les conflits et garantir la paix. De plus, la paix et le développement durable sont deux notions complémentaires, car des sociétés plus inclusives et pacifiques offrent de meilleures conditions pour le développement durable et vice versa.

Les défis auxquels l'ONU doit faire face aujourd'hui sont d'une complexité sans précédent dans l'histoire de l'Organisation. Leur caractère interdépendant nous rappelle que les pays doivent œuvrer de concert pour lutter plus efficacement contre les changements climatiques, le terrorisme mondial et la pauvreté et pour construire des sociétés plus inclusives, plus sûres et plus équitables pour tous. Comme l'a déclaré le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/72/1), nous devons raviver la foi dans le multilatéralisme, et en particulier dans l'ONU. Notre pays a toujours cru dans l'importance du dialogue et du respect d'autrui, valeurs sur lesquelles repose la coexistence pacifique entre les peuples.

Le caractère profondément égalitaire et la légitimité incontestée de l'ONU, ainsi que la participation universelle à l'Organisation, ne laissent aucun doute quant à son importance et à son rôle central en tant qu'instance de règlement des problèmes mondiaux. La diversité des traditions religieuses et culturelles au sein de l'Organisation ne doit pas être un obstacle mais plutôt une ressource précieuse permettant de parvenir à des solutions globales par la médiation et la synthèse de cette diversité.

Pour s'acquitter efficacement de son mandat, l'ONU doit s'adapter rapidement aux nouveaux défis mondiaux et aux nouvelles possibilités offertes par un monde où tout se tient de plus en plus. Par conséquent, les réformes revêtent une importance capitale pour la stabilité future du monde et pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, qui doivent rester au cœur de notre action. Nous nous opposons à tout affaiblissement du rôle de l'ONU au seul motif qu'on ne parvient pas à trouver un consensus sur les réformes nécessaires pour améliorer son fonctionnement.

La République de Saint-Marin suit avec intérêt le processus de revitalisation de l'Assemblée générale, qui doit demeurer un lieu de rencontre, d'échange d'idées et de discussion, afin de parvenir à des solutions reposant sur un consensus ferme. De même, la réforme du Conseil de sécurité doit être l'objectif de tous les États Membres. Comme nous l'avons déjà déclaré à maintes occasions, nous estimons que les négociations intergouvernementales contribuent à la conclusion d'accords reflétant un consensus politique large et solide, traduisant les intérêts de tous les groupes de négociation.

Saint-Marin appelle à une réforme à même de rendre le Conseil de sécurité plus démocratique, plus transparent, plus efficace et plus comptable de son action. Cet objectif ne peut être atteint que par la poursuite du dialogue entre les États, en gardant à l'esprit qu'il est indispensable de dépasser les positions initiales pour parvenir à un consensus le plus large possible. La République de Saint-Marin appuie le programme de réforme du Secrétaire général qui vise à simplifier les procédures, à décentraliser les processus de prise de décisions et à garantir plus de transparence et de responsabilisation.

Les droits de l'homme sont la raison d'être du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des 17 objectifs de développement durable. Ce programme définit notre avenir et une vision d'une société pacifique, inclusive et sûre où le fardeau de la pauvreté n'existe plus, où la prospérité est partagée et où tout le monde a accès à un travail décent. Avec l'Accord de Paris sur les changements climatiques, il reflète également les ambitions et l'engagement des États Membres à réduire les émissions de dioxyde de carbone d'ici à 2020, afin de donner à notre planète et à ses habitants la possibilité de vivre plus longtemps et dans de meilleures conditions. Le Programme 2030 est ambitieux parce qu'il est universel : il intègre les trois dimensions du développement durable – sociale, économique et environnementale – et s'applique à tous les États.

Un an après l'adoption des objectifs de développement durable, le véritable défi qui se pose aujourd'hui est leur mise en œuvre effective. Dans de nombreux domaines couverts par le Programme 2030, les progrès n'ont malheureusement pas été à la hauteur de nos espoirs. Par exemple, il reste encore beaucoup à faire pour les 700 millions de personnes qui vivent dans la pauvreté extrême et souffrent de malnutrition. Des actions plus ciblées doivent être mises en œuvre pour réduire la mortalité maternelle et l'inégalité entre les sexes, mettre en place des systèmes éducatifs inclusifs et équitables, investir dans l'énergie durable et fournir des soins de santé à une plus grande partie de la population. La mise en œuvre du Programme 2030 relève de la responsabilité individuelle des États, qui doivent

tenir leurs promesses en intégrant les objectifs de développement durable à leurs législations et politiques de développement.

Une révolution culturelle doit faire partie intégrante de nos politiques au cours des années à venir. En République de Saint-Marin, par exemple, nous avons lancé des initiatives d'éducation et de sensibilisation au développement durable dans différents secteurs, notamment ceux de l'éducation, de la construction, de l'élimination des déchets et des transports publics. En complément des gouvernements, la société civile et le secteur privé jouent aussi des rôles importants dans la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du Programme. À cet égard, Saint-Marin rappelle les importants résultats obtenus suite à l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba, qui énumère diverses mesures concrètes pouvant être prises pour financer le développement et a ouvert la voie au programme global contenu dans le Programme 2030.

Le Programme 2030 affirme qu'il faut protéger et promouvoir les droits des personnes les plus vulnérables. La République de Saint-Marin a toujours accordé une attention particulière aux groupes les plus vulnérables, à savoir les femmes, les enfants, les personnes âgées et les handicapés. Saint-Marin, qui est parmi les premiers pays à avoir signé la Convention relative aux droits des personnes handicapées, entend appliquer pleinement la Convention en adoptant des cadres législatifs et des politiques qui favorisent l'inclusion et la pleine participation des personnes handicapées dans le monde du travail et dans les secteurs social et culturel du pays.

L'égalité des sexes doit être un objectif de la communauté internationale. Malheureusement, les femmes sont toujours victimes de discrimination et de violence dans divers endroits de la planète, y compris dans les pays les plus développés. En appui aux initiatives promues par le Secrétaire général, Saint-Marin a signé le pacte volontaire sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies. Nous pensons que les droits et la dignité des victimes d'atteintes sexuelles doivent être au cœur de nos efforts collectifs.

Les enfants sont hélas les plus vulnérables d'entre tous et peuvent être victimes de violence, d'atteintes et d'exploitation. La protection de leurs droits doit être au cœur de nos actions. Saint-Marin appuie la Déclaration ministérielle adoptée par le Forum politique de haut-niveau sur le développement durable cette année, qui réaffirme l'engagement de la communauté internationale en faveur des enfants et met tout particulièrement l'accent sur l'éradication de la pauvreté, la promotion de leur participation et l'élimination de toutes les formes de violence et de discrimination.

Les réfugiés et les migrants continuent d'être victimes de discrimination violente. L'énorme défi humanitaire posé par les mouvements massifs de réfugiés et de migrants ne peut être relevé que par une plus grande coopération et un meilleur partage des responsabilités et des coûts entre tous les États. Le phénomène des déplacements de population a atteint un niveau sans précédent dans l'histoire des Nations Unies. La République de Saint-Marin appuie la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants adoptée le 26 septembre, qui contient une série d'engagements audacieux pour relever les défis posés par les flux massifs de migrants et de réfugiés, et fournit les éléments permettant d'élaborer un plan pour mettre en œuvre ces engagements.

Outre les mouvements massifs de réfugiés et de migrants, l'ONU est aussi appelée à régler des crises humanitaires graves et complexes. Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, quelque 96 millions de personnes, dont la moitié étaient des femmes et des enfants, ont bénéficié dans plus de 40 pays d'une assistance humanitaire en 2017. Le rapport montre qu'en 2016, les catastrophes naturelles ont entraîné le déplacement de près de 31 millions de personnes, soit trois fois plus que celles forcées de fuir en raison des conflits armés. Une crise alimentaire sans précédent touche plus de 20 millions de personnes sur le continent africain.

La République de Saint-Marin a toujours appuyé les projets de coopération et les interventions d'urgence menées par le biais de nombreuses organisations internationales, en particulier les entités du système des Nations Unies. Notre pays sait gré au Secrétaire général de l'action rapide et cruciale menée en faveur des populations confrontées à des crises humanitaires, et remercie le Bureau de la coordination des affaires humanitaire et le Fonds central pour les interventions d'urgence d'intervenir rapidement et de toutes leurs contributions.

À l'heure actuelle, l'ONU est engagée dans le déploiement d'opérations de maintien de la paix et de missions politiques spéciales le plus important de son histoire. Les conflits qui ont eu lieu dernièrement et ceux en cours ont infligé d'indicibles souffrances aux civils, donné lieu à des crises humanitaires mondiales

et provoqué des mouvements massifs de migrants et de réfugiés sans précédent, ainsi qu'une poussée du terrorisme, de l'extrémisme violent, du populisme et de l'intolérance.

Malgré les négociations en vue d'une solution politique en Syrie, qui ont repris en juillet sous l'égide de l'ONU, facilitées par l'Envoyé spécial du Secrétaire général – qui bénéficie du plein appui de la République de Saint-Marin –, la situation reste hautement explosive, provoque des déplacements massifs de civils et, dans le même temps, menace la stabilité de l'ensemble de la région.

La République de Saint-Marin appuie l'initiative du Secrétaire général tendant à renforcer les activités de prévention et de médiation des conflits. À cet égard, mon pays participera à l'initiative italienne visant à créer un réseau de médiatrices dans le pourtour méditerranéen, l'objectif étant de contribuer aux processus de paix par la prévention et la médiation. En établissant des relations avec les différentes parties prenantes nationales ou régionales et en œuvrant en vue d'une paix durable, l'ONU doit pouvoir anticiper les causes des conflits éventuels.

De plus en plus souvent, le terrorisme et l'extrémisme violent sont provoqués et alimentés par les conflits armés et exacerbent les tensions ethniques, religieuses, politiques et économiques. Les violations des droits de l'homme par des groupes terroristes comme l'État islamique d'Iraq et du Levant, Al-Qaida et Boko Haram, sont très graves et incluent meurtres, enlèvements, conversions forcées, traite des personnes, esclavage, atteintes sexuelles et destruction de lieux de culte et de sites culturels ayant une importance religieuse ou culturelle pour des minorités ethniques et religieuses.

L'État islamique autoproclamé et les forces qui lui sont affiliées sont aussi responsables de nombreuses attaques terroristes meurtrières en Europe, en Asie et en Afrique. La communauté internationale et les Nations Unies doivent agir afin que les responsables de ces crimes odieux soient traduits en justice. Saint-Marin appuie les activités et les initiatives de l'ONU visant à promouvoir la justice et l'état de droit, qui sont partie intégrante du programme de défense et de protection des droits de l'homme.

Mon pays salue la décision du Secrétaire général de créer, avec l'appui de l'Assemblée générale, le Bureau de lutte contre le terrorisme, dirigé par un Secrétaire général adjoint, en vue de renforcer la cohérence de l'action menée par l'Organisation et de mieux aider les États Membres à lutter contre le terrorisme.

Le désarmement joue un rôle crucial dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les essais effectués dernièrement par la République populaire démocratique de Corée dans le cadre de son programme d'armes nucléaires menacent la sécurité non seulement de la région mais du monde entier, et soulignent la nécessité de mettre en œuvre des politiques énergiques de désarmement et de non-prolifération. Saint-Marin condamne catégoriquement les tirs de missiles par la République populaire et démocratique de Corée et lui demande de cesser cette activité. Nous demandons aussi que les sanctions prévues par les résolutions du Conseil de sécurité soient pleinement mises en œuvre dans tous les États.

La République de Saint-Marin a pris part aux négociations qui ont abouti à l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en juillet. Le Traité est un important pas en avant dans le cadre des efforts pour atteindre l'objectif partagé d'un monde sans armes nucléaires.

Pour pouvoir relever les défis nombreux et complexes d'aujourd'hui, l'Organisation des Nations Unies doit être plus efficace et plus souple. Les États Membres doivent assumer leurs responsabilités, notamment celle d'aider l'Organisation à être à la hauteur de sa mission, qui est de protéger les citoyens du monde.

Grâce à son histoire séculaire de paix et de liberté, Saint-Marin est un État qui a une forte identité. Bien que notre État soit petit, il est fier d'apporter sa contribution à la communauté des Nations Unies. Tout ce que nous faisons vise à rétablir la capacité et l'autorité de l'Organisation des Nations Unies, afin qu'elle puisse rester le point de référence indispensable de la communauté internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires étrangères, de l'éducation et des affaires culturelles de la Principauté du Liechtenstein, S. E. Mme Aurelia Frick.

Mme Frick (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, c'est un plaisir de vous voir présider la présente session de l'Assemblée générale. Nous savons que nous sommes en de très bonnes mains. J'attends avec intérêt de travailler en étroite collaboration avec vous. Nous saluons également

le Secrétaire général António Guterres pour son leadership. Je suis convaincue qu'il définira une voie à suivre judicieuse qui nous permettra de susciter les changements que nous souhaitons voir à l'Organisation des Nations Unies.

Monsieur le Président, vous avez proposé que le thème de la présente session soit « Priorité à l'être humain : paix et vie décente pour tous sur une planète préservée », ce qui nous ramène aux tout premiers mots de la Charte des Nations Unies, rédigée au nom des peuples du monde. À ce jour, l'ONU symbolise de grands espoirs dans le monde : un espoir de paix, un espoir de justice, un espoir d'une vie digne et décente, tout ce à quoi, fondamentalement, ambitionne l'être humain. Pourtant, ces espoirs restent hors de portée pour des millions de personnes, et pour des millions d'autres, ils ont été réduits en poussière.

L'intolérance et le nationalisme ont été les moteurs de la Seconde Guerre mondiale, et l'Organisation a été créée en réponse à ceux-ci. C'est un lieu où nous cherchons des solutions ensemble, plutôt que de poursuivre des programmes nationalistes. Ce n'est qu'en comprenant cela que nous serons en mesure d'obtenir les meilleurs résultats à l'Organisation des Nations Unies. Les horreurs des conflits armés – la tragédie de la Seconde Guerre mondiale en particulier – ont conduit les nations fondatrices à s'engager à préserver les générations futures du fléau de la guerre. Nous nous sommes engagés collectivement à éliminer les menaces à la paix et à réprimer les actes d'agression. Mais aujourd'hui, le plus souvent, nous gérons et contenons les conflits armés plutôt que de commencer par les prévenir. Nous devons mieux faire.

Cette année, nous avons l'occasion de faire un pas en avant historique. Pour la première fois depuis la création de l'ONU, nous pouvons donner à un tribunal international compétence en matière de crime d'agression. Les formes les plus graves d'emploi illicite de la force seront passibles de sanctions. Le tribunal en charge – et le pilier de notre lutte commune pour que les responsables soient jugés – sera la Cour pénale internationale (CPI). J'appelle les personnes rassemblées ici aujourd'hui à honorer l'engagement que nous avons pris lorsque nous avons signé la Charte des Nations Unies. Nous devons appliquer l'interdiction de l'emploi illicite de la force en le rendant passible de sanctions par la plus haute juridiction de droit pénal dont nous disposons.

L'année prochaine, nous célébrerons le vingtième anniversaire de la CPI. La création de la Cour, qui a compétence à l'égard des violations les plus graves du droit international, a été un énorme succès, mais, aujourd'hui, la Cour manque encore d'universalité. Il reste donc un important écart en matière d'impunité. Un très grand nombre de personnes à travers le monde ne bénéficient pas de sa protection juridique.

Ces personnes ne doivent pas être laissées sans espoir. Elles méritent elles aussi d'avoir de réelles perspectives de justice. Le peuple syrien, par exemple, a subi des violences indicibles. Les crimes commis contre lui ont été atroces. Et le silence avec lequel nous répondons à ces atrocités depuis si longtemps nous couvre tous de honte. Mais à la fin de l'année dernière, nous nous sommes finalement réunis pour créer une possibilité réelle de justice : le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, mis en place par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/248. Le Mécanisme lui-même ne permettra pas d'entamer des procédures pénales contre les auteurs. Mais il pourrait jouer un rôle critique dans la préparation de dossiers pour que ces personnes soient jugées par les tribunaux compétents. Il s'agit d'une avancée décisive. Le succès du Mécanisme dépendra fortement, entre autres choses, d'un appui solide de notre part, en tant qu'États Membres de l'Organisation des Nations Unies : politiquement, en insistant sur l'importance de la justice dans le cadre de solutions politiques; financièrement, en fournissant un financement durable; et substantiellement, en échangeant les informations et les preuves de crimes qui sont en notre possession.

Il est essentiel de juger les responsables des pires crimes imaginables, commis en Syrie mais également ailleurs. Mais la vérité est qu'il n'existe pas de remède ou de compensation pour ces crimes. La prévention est la seule forme efficace de protection. Nous attendons surtout que le Conseil de sécurité fasse preuve d'autorité. Je remercie les 113 États qui se sont associés à nous pour appuyer le Code de conduite relatif à l'action du Conseil de sécurité contre le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. Ensemble, nous représentons une forte majorité d'États qui attendent une action efficace de la part du Conseil pour faire cesser et prévenir ces crimes. Cet engagement n'aurait pu être plus opportun. Le Secrétaire général a fait de la

prévention une priorité clef de son programme, et il est plus facile d'appliquer le Code de conduite lorsque le Secrétaire général interagit de façon productive avec le Conseil de sécurité.

Jamais les besoins en aide humanitaire n'ont été aussi importants qu'ils ne le sont aujourd'hui. Et jamais notre réponse n'a été aussi insuffisante. Ce qu'on appelle les crises oubliées sont celles qui nécessitent peut-être le plus notre attention. Pourtant, notre capacité d'attention collective rend à peine justice même aux urgences les plus visibles.

Les conflits armés demeurent l'un des principaux facteurs du déplacement, de la souffrance humaine et de l'instabilité. Mais il en existe beaucoup d'autres qui poussent des personnes à quitter leurs foyers. Aujourd'hui, un nombre sans précédent de personnes se déplacent à travers le monde. L'histoire a connu diverses périodes de migrations massives, et il est amplement prouvé que la migration est un facteur positif et enrichissant pour les sociétés d'accueil. Mais les déplacements massifs de personnes et la migration irrégulière en particulier tendent également à créer un climat d'anxiété et de peur. Il est crucial de prendre ces réactions au sérieux pour les surmonter.

Mon fils, Leonard, est entré à l'école maternelle l'année dernière. Dans son groupe, deux enfants sont des réfugiés syriens. En tant que mère, j'ai réfléchi à la manière dont cela pourrait influencer sa personnalité et son développement. Ce qu'il s'est passé, c'est qu'il a rapidement appris quelques mots d'arabe et qu'il sait quel goût a un gâteau d'anniversaire syrien. Maintenant, il comprend aussi qu'il y a des enfants qui passent chaque nuit à penser que leur maison pourrait être bombardée.

Nous plaçons de grands espoirs dans le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, que nous adopterons ensemble l'année prochaine. Je me fais l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général : la migration doit être une option, et non une nécessité. Les migrants en situation irrégulière sont particulièrement vulnérables à l'exploitation et aux mauvais traitements. La traite des êtres humains et l'esclavage moderne sont peut-être le plus grand scandale de notre époque en matière de droits de l'homme. Ce sont également des phénomènes mondiaux, qui se développent surtout dans des circonstances hautement propices à la vulnérabilité. Comme c'est le cas si souvent, les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée. Il y a plusieurs décennies, nous avons convenu de l'abolition de l'esclavage sous toutes ses formes. Les normes juridiques pertinentes exigent une application universelle. Et pourtant, la réalité, c'est que l'impunité à l'égard de ces actes a atteint un niveau inquiétant.

Nous ne devons plus accepter ce paradoxe. La traite des personnes et l'esclavage moderne sont non seulement des crimes, mais également une forme rentable de criminalité organisée. Nous estimons donc que l'utilisation des outils mis au point pour lutter contre d'autres formes de criminalité organisée présente ici un énorme potentiel. Suivre la trace de l'argent peut nous mener jusqu'aux auteurs de ces crimes. À cet égard, le Liechtenstein est disposé à partager les connaissances spécialisées qu'il a acquises en tant que centre financier respectueux des normes internationales de transparence et de responsabilité.

Les populations que nous servons comptent sur nous pour réduire les risques et désamorcer les tensions. Pourtant, le monde court tout droit à une nouvelle course aux armements. Nous sommes confrontés à un risque croissant d'autodestruction, notamment les horreurs indicibles associées à l'emploi d'armes nucléaires. La plupart d'entre nous se souviennent des images bouleversantes de Hiroshima et Nagasaki, en août 1945, aperçues dans nos livres d'histoire. L'ONU est née des cendres de Hiroshima et Nagasaki, et elle s'est construite en jurant « plus jamais ça », mais du fait de notre laissez-aller collectif, nous n'avons pas tenu cette promesse.

Cette semaine, nous avons changé de cap et pris une direction encourageante en signant le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Il faudra sans aucun doute du temps pour observer les effets du Traité sur les stocks d'armes nucléaires. Néanmoins, l'établissement d'un certain nombre de critères juridiques importants qui deviendront des normes contraignantes représente un grand progrès. Les armes nucléaires sont interdites et doivent être éliminées. Leur utilisation ne peut jamais être justifiée. La souffrance qu'elles causent est contraire aux principes fondamentaux d'humanité, aux maximes élémentaires du droit international humanitaire et aux préceptes de la conscience publique. Mercredi, j'ai signé le Traité au nom du Liechtenstein, qui est l'un des 50 États signataires. Ensemble, nous tendons la main à ceux qui ont jusqu'à présent choisi de rester à l'écart. Nous avons besoin de leur engagement pour réussir à débarrasser enfin le monde des armes nucléaires.

J'ai eu le privilège de m'adresser huit fois à l'Assemblée générale. À chacune de ces occasions,

j'ai parlé d'un aspect des travaux de l'ONU qui revêt une importance particulière à mes yeux : la complète égalité des sexes. Les progrès accomplis au cours des dernières décennies se sont considérablement ralentis, que ce soit au niveau international ou national. C'est une tendance préoccupante. Les engagements ne sont pas tenus, et les stratégies s'avèrent n'être guère plus que de vaines promesses. Les acquis que personne ne mettait en question il y a 20 ans sont maintenant attaqués. Le niveau de participation politique a diminué, et les statistiques concernant les écarts de salaire entre hommes et femmes restent choquantes. Pourtant, je reste non seulement déterminée, mais aussi optimiste, simplement parce que je suis convaincue qu'un grand nombre de nos objectifs communs ne deviendront réalisables que si nous réalisons effectivement l'égalité des sexes. Dans les objectifs de développement durable, les plans national et international se rejoignent. S'il est un domaine dans lequel l'ONU doit montrer la voie, c'est certainement celui-ci.

Les travaux de l'ONU peuvent sembler abstraits. Il peut être difficile d'expliquer leur pertinence à nos concitoyens et à nos enfants. Certains sujets rendent néanmoins cette tâche beaucoup plus facile, par exemple les changements climatiques. Tout le monde comprend ce qui est en jeu dans ce débat. Si nous ne pouvons pas vivre sur notre planète, personne ne prospérera, indépendamment de la nationalité, du sexe ou de la richesse économique. Et aucun pays, petit ou grand, ne peut lutter seul contre ce problème. L'Accord de Paris sur les changements climatiques n'élimine pas la menace des changements climatiques, mais il est notre seul espoir réaliste d'aborder ensemble ce problème. J'ai donc éprouvé une profonde satisfaction lorsque j'ai déposé l'instrument de ratification du Liechtenstein en début de semaine. C'est en effet quelque chose que je serai fière de partager avec mes enfants.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Nikos Kotzias, Ministre des affaires étrangères de la République hellénique.

M. Kotzias (Grèce) (*parle en grec; texte anglais fourni par la délégation*) : Je tiens en premier lieu à souhaiter plein succès au nouveau Secrétaire général, M. Guterres, et à réaffirmer notre plein appui à ses travaux.

Je tiens également à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la fonction de Président de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session et du choix du thème principal de cette année.

Notre monde évolue rapidement. Nous traversons une deuxième ère des machines – une ère dans laquelle les machines ne sont plus un prolongement de notre force physique, mais une source de richesse spirituelle et de savoir. Même si les machines contemporaines sont plus rapides et plus petites, elles ont une immense influence sur notre vie quotidienne, sur la manière dont nous travaillons, produisons, communiquons et interagissons. Cette nouvelle tendance pourrait être définie la quatrième Révolution industrielle. Elle s'accompagne d'innovations et d'avantages, ainsi que de défis, en particulier pour les États. Ces défis doivent être relevés de manière efficace si nous voulons survivre à la complexe réalité internationale actuelle.

Les États doivent se montrer résilients et répondre aux besoins de leurs populations en termes de droits de l'homme, de communication, de croissance et d'innovation. Ils doivent évoluer, mais cette évolution doit être liée à celle de l'Organisation. L'ONU sera-t-elle capable de suivre le rythme de ces événements et de s'adapter à la nouvelle réalité émergente? Compte tenu de cette double adaptation, nous vivons une période cruciale qui exige de mener les réformes nécessaires pour permettre à l'ONU de rester pertinente dans un monde en évolution constante, très différent de ce qu'il était en 1945. Si l'ONU veut conserver sa capacité à s'acquitter de son mandat, elle doit évoluer pour relever les défis auxquels nous sommes confrontés.

Alors que l'insécurité et l'instabilité sont généralisées dans une grande partie du monde, la Grèce est en train de formuler une politique étrangère multidimensionnelle en vue de contribuer activement à l'instauration de la paix au moyen de propositions concrètes, dans des enceintes internationales et au sein d'organisations régionales, et en promouvant la stabilité par des initiatives politiques. Plus précisément, nous sommes favorables à l'idée d'élargir la portée de la coopération et du dialogue entre l'Union européenne et l'ONU, qui portent déjà sur un large éventail de préoccupations mondiales.

Conformément à notre vision commune, nous voulons tous débarrasser le monde des armes de destruction massive. Dans ce contexte, nous condamnons fermement les programmes illégaux d'armes nucléaires et de missiles balistiques de la Corée du Nord, y compris son dernier essai, qui compromettent gravement la paix et la sécurité régionales et internationales. Compte tenu des nouvelles avancées observées dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération au cours

de l'année écoulée, je pense qu'il est plus que jamais impératif de rechercher des voies de dialogue avec la participation des États dotés d'armes nucléaires. Cela pourrait être un moyen de combler le fossé entre l'approche progressive adoptée en matière de désarmement nucléaire et une interdiction immédiate et totale non vérifiable.

Bien que située à proximité de régions extrêmement agitées telles que le Moyen-Orient et certaines régions d'Afrique du Nord, la Grèce continue d'être un pilier de stabilité. Dans ce contexte, nous avons récemment pris de nombreuses initiatives telles que la Conférence de Rhodes pour la sécurité et la stabilité et la Conférence internationale sur le pluralisme culturel et religieux et la coexistence pacifique au Moyen-Orient, tenue à Athènes, ainsi que la création récente du Forum des civilisations anciennes, dont la dernière réunion a eu lieu à New York hier. La Conférence de Rhodes est axée sur un ordre du jour positif de coopération entre les 20 pays européens et arabes en Méditerranée orientale, en vue de favoriser la stabilité et la sécurité dans la région.

Je voudrais également mentionner que, de concert avec Chypre, dans un contexte de promotion de la paix et la stabilité en Méditerranée orientale, nous avons mis en place un certain nombre de formes de coopération trilatérale, qui incluent l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban et la Palestine. Notre objectif principal est de mettre au point un ordre du jour positif et multidimensionnel pour la coopération dans les affaires internationales, en mettant l'accent sur les synergies et les activités conjointes, en particulier par le biais de la culture, comme l'un des principaux moteurs du pouvoir de persuasion dans les relations internationales, et dans d'autres domaines de coopération, tels que le commerce, l'éducation et la recherche.

Le renforcement de la coopération régionale dans les Balkans est le principe fondamental qui sous-tend également l'initiative grecque de réunions quadripartites lancée à Thessalonique en avril 2016 entre les Ministres des affaires étrangères de la Grèce, de l'Albanie, de la Bulgarie et de l'ex-République yougoslave de Macédoine. Lors de leur prochaine réunion en octobre, en vue d'élaborer une réponse efficace à la crise des réfugiés qui soit conforme aux principes et valeurs démocratiques européennes, ces quatre pays s'efforceront d'identifier les moyens d'améliorer leur interaction sur des questions telles que les opérations de retour, l'échange d'informations et la lutte contre la contrebande, la traite des êtres humains, le terrorisme et la criminalité organisée et les réseaux énergétiques.

La guerre en Syrie a prélevé un terrible tribut en vies humaines et a déplacé des millions de personnes. Une cessation des hostilités est essentielle pour garantir des progrès dans les négociations politiques. La Grèce ne voit pas d'alternative à une solution politique à la crise, et nous appuyons pleinement la tenue d'un dialogue politique inclusif à Genève sous les auspices de l'ONU.

Le conflit israélo-palestinien reste une menace constante pour la stabilité et la sécurité régionales, et la situation actuelle sur le terrain n'est pas viable. Nous sommes favorables à la solution des deux États, c'est-à-dire à la création d'un État de Palestine souverain et indépendant vivant en paix et en sécurité aux côtés de l'État d'Israël, tout en veillant à ce que la longue quête de sécurité d'Israël soit satisfaite.

En ce qui concerne la Libye, la Grèce considère que les efforts internationaux visant à stabiliser le pays sont indispensables. Nous sommes fermement convaincus qu'il ne saurait y avoir de solution militaire à la crise dans ce pays et appuyons tous les efforts visant à y instaurer la paix et la sécurité.

Le terrorisme reste l'un des principaux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés et les progrès importants que nous avons vus récemment dans la lutte contre Daech méritent une mention spéciale. Le renforcement de la coopération internationale entre tous les acteurs pertinents et l'amélioration de l'échange d'informations constituent des éléments clefs dans la lutte contre les flux de combattants étrangers. Dans le même temps, nous devons nous attaquer aux causes profondes de l'extrémisme violent. La Grèce participe activement à notre combat commun contre le terrorisme. Dans le contexte des travaux visant à empêcher les terroristes d'exploiter des ressources pour leurs activités, nous appuyons particulièrement les efforts internationaux visant à promouvoir une action internationale concertée contre le commerce illicite d'antiquités et de biens culturels.

Nous maintenons systématiquement des relations amicales et une coopération accrue avec tous nos voisins en vue de promouvoir la stabilité et la prospérité pour tous. Dans les Balkans occidentaux, la Grèce reste un ferme partisan de la politique d'élargissement de l'Union européenne. Toutefois, la montée de la rhétorique nationaliste dans la région est très inquiétante. Nous

tenons à souligner que les actions et déclarations qui sapent les relations de bon voisinage doivent être évitées à tout prix.

Nous devons également souligner que nous maintenons une approche amicale à l'égard de l'ex-République yougoslave de Macédoine. L'initiative de la Grèce visant à élaborer et à mettre en œuvre des mesures de confiance bilatérales a renforcé nos relations et facilité les efforts axés sur le règlement des questions plus sensibles, comme la question du nom de notre voisin. À cet égard, la Grèce poursuivra systématiquement ses efforts pour parvenir à une solution mutuellement acceptable de la question du nom de l'ex-République yougoslave de Macédoine. Notre position est claire – le nom doit être mutuellement acceptable.

S'agissant des relations gréco-turques, nous pensons qu'elles ne peuvent reposer que sur le plein respect du droit international, y compris le droit international de la mer. Nous avons souligné à plusieurs reprises que des relations de bon voisinage ne sont pas desservies par un voisin qui persiste à défier la souveraineté et les droits souverains de la Grèce.

En ce qui concerne la question de Chypre, notre objectif est résumé dans le concept présenté par le Secrétaire général à la Conférence internationale sur Chypre – qui consiste à faire de Chypre un « État normal », c'est-à-dire souverain, indépendant, libre de troupes d'occupation étrangères, et jouissant de garanties et de droits à une intervention extérieurs. Malheureusement, la Conférence sur Chypre tenue en Suisse au mois de juillet s'est terminée sans qu'un accord ait été conclu, car les parties turques et chypriotes-turques ont été les seules parties à la Conférence qui ne partageaient pas l'objectif du concept d'État normal. La Grèce est prête à continuer de débattre de la question internationale clef de la sécurité et des garanties dès que la Turquie démontrera clairement sa volonté de reprendre les négociations sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, ainsi que dans le cadre des paramètres énoncés par le Secrétaire général à Crans-Montana.

Dans le domaine des droits civils et politiques, nous soutenons activement la lutte contre le racisme et toutes les formes de discrimination, que ce soit pour des motifs religieux, sexistes, sexuels ou autres. À cet égard, la Grèce, afin de faire de la sûreté des journalistes et des professionnels des médias une priorité, en particulier dans les zones de conflit, présentera un projet de résolution thématique sur cette question à la Troisième Commission durant la présente session. Au Conseil des droits de l'homme, mon pays a également été le fer de lance d'une initiative qui s'est traduite par l'adoption de la résolution 35/28 du Conseil des droits de l'homme sur la convocation du Forum social en 2018 afin de mettre l'accent sur la promotion des droits de l'homme grâce au sport et à l'idéal olympique.

M^me^ Pobee (Ghana), Vice-Présidente, assume la présidence.

Mon pays reste déterminé à protéger les droits de l'homme dans toutes les politiques qui traitent des mouvements massifs de migrants, en accordant une attention particulière aux besoins des migrants, y compris les enfants, en situation vulnérable. Nous estimons également qu'il est plus important que jamais de mettre correctement en œuvre ce cadre si nous voulons protéger ceux qui en ont besoin, combattre la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants et faire en sorte que ceux qui n'ont pas droit à la protection internationale rentrent chez eux, tout en nous attaquant dans le même pays aux causes profondes des migrations grâce à une coopération efficace avec les pays d'origine et de transit. Enfin, la question de l'intégration socioéconomique des migrants légaux est tout aussi importante et mérite toute notre attention. La Grèce a réaffirmé son attachement à la mise en œuvre intégrale et effective de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants et de ses annexes, adoptée par l'Assemblée à sa soixante et onzième session. Nous soulignons également notre volonté de travailler dans le cadre du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières qui doit être conclu d'ici à 2018.

Je tiens à assurer l'Assemblée qu'en sa qualité de Membre fondateur de l'Organisation, la Grèce lui apportera son soutien sans faille tandis que l'ONU s'efforce d'être à la hauteur de sa mission de bâtir un avenir plus pacifique et plus prospère, où règne la justice et la solidarité pour tous, en particulier pour les générations à venir.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Barbade, M^me^ Maxine Pamela Ometa McClean.

M^me^ McClean (Barbade) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, je tiens à féliciter le Président de son élection à la présidence de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale et à l'assurer du plein appui et de l'entière coopération de la délégation

barbadienne tandis qu'il assume ses importantes fonctions. Je saisis également cette occasion pour féliciter son prédécesseur à la présidence, M. Peter Thomson, pour la manière avisée dont il a conduit l'Assemblée à la soixante et onzième session. Il a été un digne exemple de la précieuse contribution que les petits États insulaires en développement (PEID) peuvent apporter aux organisations internationales, et nous nous félicitons de voir qu'il va continuer de servir la communauté internationale.

Le thème du débat général de cette année, « Priorité à l'être humain : paix et vie décente pour tous sur une planète préservée », est un rappel des principes et objectifs épousés par l'Organisation depuis sa création et inscrits dans la Charte des Nations Unies. Il met clairement en évidence la responsabilité qui est la nôtre de rechercher l'intérêt supérieur des habitants de la planète Terre. Car si nous ne parvenons pas ensemble à faire avancer les causes de la sécurité, du développement durable et des droits de l'homme, aucune d'entre elles ne se réalisera.

Je me tiens devant cet organe pour la huitième fois. Chaque fois que je me suis adressée aux nations rassemblées ici, j'ai mis en garde contre les conséquences des changements climatiques incontrôlés et souligné la menace existentielle qui pèse sur les petits États insulaires en développement vulnérables comme la Barbade. Dans son premier discours à l'Assemblée générale, en 2008 (voir A/63/PV.12), le Premier Ministre barbadien de l'époque, le regretté David Thompson, avait décrit les Caraïbes comme une région située à l'épicentre de la crise climatique mondiale. Citant les preuves scientifiques et les effets dévastateurs des changements climatiques déjà manifestes dans la région, il avait dit à l'Assemblée que ne pas prendre d'urgence des mesures ambitieuses et radicales équivaudrait purement et simplement à faire preuve d'une indifférence frôlant l'inconscience.

Sept ans plus tard, l'actuel Premier Ministre barbadien, M. Freundel Stuart, a rappelé au monde que

> « aucune des nations représentées à l'Assemblée ne jouira d'une prospérité durable si nous continuons à maltraiter l'environnement, que nous sommes pourtant tenus de préserver pour les générations futures. [...]La survie même des petits États insulaires, comme ceux qui sont situés dans les Caraïbes et le Pacifique, pourrait être en danger à moins d'arrêter ou d'inverser les tendances actuelles. » (*A*/66/P*V.22, p. 49*)

Nombreux sont les dirigeants des petits États insulaires en développement à avoir eux aussi mis constamment en garde contre le danger inhérent à l'inaction, ou au manque d'action, pour réduire les émissions mondiales. Cette incapacité à agir met en péril des vies humaines, des moyens de subsistance et l'existence même d'États souverains. Année après année, nos dirigeants ont averti des coûts croissants de la réponse aux effets des changements climatiques et du fait que des décennies de développement pourraient être facilement emportées en quelques heures par un événement météorologique extrême. Nous endurons également le défi persistant et décourageant du manque d'accès aux ressources dont nous avons besoin pour accroître notre résilience et protéger nos populations contre les ravages des changements climatiques. Cela, bien sûr, parce que les donateurs et les banques et organismes de développement internationaux sont obnubilés par le revenu par habitant.

L'avertissement des Caraïbes a été ignoré, et aujourd'hui nous voyons le résultat de cette indifférence proche de l'inconscience. Et c'est à regret que je dois aujourd'hui parler non plus simplement de la menace potentielle que représentent pour le monde les changements climatiques, mais bien de leurs effets destructeurs. Je pense en particulier à la dévastation totale dont nous sommes les témoins dans les petits États insulaires en développement, qui ont été submergés par une vague d'ouragans sans précédent. Le samedi 16 septembre, jour de mon arrivée à New York, la population d'Antigua-et-Barbuda et des Caraïbes s'activait fiévreusement pour rétablir un semblant d'ordre dans les îles dévastées par Irma, le neuvième ouragan officiel de la saison 2017. À peine deux jours plus tard, aux petites heures du lundi, je lisais avec effroi les appels à l'aide du Premier ministre de la Dominique tandis qu'il faisait connaître au monde le traumatisme qu'était en train de subir sa petite île ravagée par la force brutale de la nature sous les coups de boutoir du onzième ouragan d'une saison qui n'est pas encore terminée. Par la grâce de Dieu, la Barbade a été épargnée, mais, dans les Caraïbes, nous faisons tous partie de la même famille. Nous sommes frères et sœurs, et quand l'un de nous souffre, nous ressentons tous la douleur.

Pour une grande partie des Caraïbes, le tourisme est le principal secteur économique, un secteur qui s'est construit sur la prémisse d'offrir au monde une zone de paix et de bonne santé. La menace de la maladie doit être écartée. Or, une conséquence possible des récentes inondations et des graves dégâts causés

aux infrastructures dans la région est l'apparition de maladies. Nous devons renforcer notre aptitude à détecter et contrer de telles menaces biologiques. Il nous faut établir une coopération bilatérale et multilatérale afin de les réduire puis de les éliminer, et intégrer le souci de la biosécurité dans notre action. Le programme mondial de sécurité sanitaire doit être pris en compte. Pour la Barbade, l'océan est une priorité. Il s'ensuit que la gouvernance des océans et la promotion et la conservation des ressources marines sont pour nous des préoccupations majeures.

Pour Antigua-et-Barbuda, la Dominique et les autres îles victimes de cette saison d'ouragans dévastateurs, la route vers le relèvement et la reconstruction sera longue et difficile. Je trouve du réconfort dans l'esprit, la volonté et la détermination des peuples des Caraïbes. Nous sommes à terre mais pas défaits. Nos voisins des Caraïbes qui ont été frappés par les récents ouragans peuvent être assurés de l'aide et de la solidarité entières et sans condition du Gouvernement et du peuple barbadiens. Toutefois, nos amis de la communauté internationale doivent soutenir la région des Caraïbes dans sa tâche de reconstruction des îles touchées. Nous avons l'obligation morale de le faire. En ce sens, je demande au Président de la Banque mondiale et au Secrétaire général d'organiser une conférence internationale d'annonces de contributions pour le relèvement et la reconstruction des îles caribéennes frappées par les ouragans Irma et Maria. J'invite instamment tous les États Membres à appuyer le relèvement et la reconstruction des Caraïbes.

Pour la Barbade et les autres petits États insulaires en développement, que ce soit dans les Caraïbes, dans le Pacifique, en Asie ou en Afrique, les changements climatiques sont une question de vie ou de mort. Il ne s'agit pas de tenir des débats stériles et des réunions sans fin. Pour nos économies, qui dépendent fortement du tourisme, le problème réside dans un cycle de relèvement et de reconstruction qui recommence sans cesse et fait ainsi gravement obstacle au développement durable. La Barbade reste attachée à une action ambitieuse face aux changements climatiques. Nous continuons d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, et nous voyons dans le sommet sur le climat que le Secrétaire général propose de convoquer en 2019 une occasion importante de dresser un bilan de la situation et d'imprimer un nouvel élan dans les domaines où il apparaîtra que cela s'impose. Le concours de la Barbade à l'action climatique mondiale participe de sa politique générale de promotion et de protection de l'environnement. Nous avons pris des mesures concrètes pour bâtir une économie verte et économe en ressources qui s'intègre dans notre cadre national de développement durable.

La Barbade saisit cette occasion pour exprimer sa solidarité avec le Gouvernement et le peuple mexicains, qui paient un lourd tribut aux deux séismes meurtriers qui se sont succédés dans un temps très court.

L'un des principaux éléments du thème de cette année consiste à œuvrer pour la paix. La Barbade est une nation démocratique éprise de paix. L'an passé, mon pays a célébré le cinquantième anniversaire de son indépendance, qu'il a obtenue par la négociation et à la faveur d'une entente mutuelle. Nous chérissons et entretenons notre stabilité politique et sociale, fondée sur plus de 375 ans de gouvernance parlementaire ininterrompue. Nous estimons que la paix est indispensable au développement humain, social et économique durable. Pour nous, elle constitue un pilier essentiel à l'appui de la mission nationale du Gouvernement barbadien, qui est basée sur la réalisation du développement économique et social pérenne de la nation, la protection de l'environnement, le maintien d'une bonne gouvernance et l'amélioration de la sécurité de nos citoyens. Nous sommes attachés au développement inclusif comme moyen d'assurer durablement la paix et la stabilité au niveau national et international.

Nous déplorons que les peuples des Caraïbes qui doivent reconstruire leur vie et leurs moyens de subsistance ne puissent avoir l'esprit en paix. Néanmoins, l'ONU a pour mission de garantir la paix mondiale. Au tout début de nos délibérations, le Secrétaire général nous a rappelé que « [f]ace aux divisions qui ébranlent notre monde, nous [devions] agir pour faire régner la paix » (voir A/72/PV.3). Chacun des membres de la communauté internationale a l'obligation d'appuyer les efforts déployés et de prendre des mesures en vue de créer les conditions nécessaires à la paix. Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont déclaré que les Caraïbes étaient une zone de paix. J'en profite pour insister sur l'engagement constant de la Barbade en faveur de la protection et de la préservation de l'intégrité territoriale des pays frères de la Communauté des Caraïbes que sont le Guyana et le Belize.

La Barbade se joint aux autres États Membres de l'ONU pour s'attaquer collectivement aux autres problèmes, variés et nombreux, auxquels la communauté doit trouver et apporter des solutions. Ces dernières

années, les pays ici représentés ont pris des engagements internationaux historiques, dont les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris sur les changements climatiques. En tant que communauté internationale, nous devons à présent agir pour donner suite à ces engagements afin d'éviter à l'avenir de connaître la destruction que j'ai évoquée plus tôt dans ma déclaration.

Conscients que nos citoyens sont notre ressource la plus précieuse, nous avons résolument emprunté la voie d'un développement axé sur l'être humain. Notre cadre de décision national s'inscrit naturellement dans l'esprit qui préside au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et qui facilite nos efforts de réalisation. Le Premier Ministre de la Barbade a clairement fait état de la priorité que le pays accorde à la mise en œuvre des objectifs de développement durable, et qui l'a notamment vu nommer au sein de son cabinet un secrétaire permanent chargé spécialement de conduire l'exécution du Programme 2030 à l'échelon national.

La Barbade plaide constamment et avec force pour que les petits États insulaires en développement bénéficie d'un traitement spécial en raison des vulnérabilités naturelles qui leur sont propres. Il est urgent que la communauté internationale réponde aux besoins et tienne compte des intérêts spécifiques de ces États dans une logique holistique. Les petits États insulaires auront également besoin de partenariats multisectoriels efficaces pour les aider à mettre en œuvre les objectifs de développement durable.

La Barbade se réjouit de l'action menée par l'ONU afin d'appeler l'attention internationale sur les défis qui se posent à nos océans et la nécessité de prendre des mesures utiles pour protéger le milieu marin. J'ai eu le plaisir d'être à la tête de la délégation barbadienne à la Conférence sur les océans, qui s'est tenue en juin, et je suis déterminé à faire en sorte que nous continuions de prendre une part active aux travaux menés sur la question. La Barbade est désireuse de collaborer avec les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux en vue d'élaborer une stratégie économique et commerciale pour les océans ainsi que des systèmes de gestion de nos stocks halieutiques.

La Barbade a obtenu des résultats enviables grâce à sa promotion du développement social. Depuis notre indépendance, les gouvernements successifs ont mené des politiques sociales résolument axées sur la population nationale. Des investissements substantiels ont été faits dans des secteurs comme l'éducation et la santé aux fins de veiller à ce que les citoyens soient qualifiés, en bonne santé et productifs. Il en a résulté une amélioration notable de la qualité de vie des Barbadiens au fil des ans, comme en témoignent le classement du pays à l'aune de l'Indice de développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres indices portant sur la transparence, la corruption, l'égalité des sexes et les droits fondamentaux, entre autres critères.

La promotion et la protection des droits fondamentaux de tous les Barbadiens sont des préoccupations essentielles pour le Gouvernement. Nous sommes attachés à une conception du développement qui serve avant tout la cause des droits de l'homme et nous souscrivons aux principes de la bonne gouvernance et de la primauté du droit, de même que nous tenons à ce que nos citoyens jouissent au maximum de leurs droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Nous prêtons une attention particulière aux droits des groupes vulnérables, notamment les enfants, les femmes et les personnes handicapées. S'agissant des personnes handicapées, mon gouvernement continue, en lien avec la société civile, de progresser sur la voie de leur pleine intégration dans la société. La Barbade souhaite participer de plus près aux activités internationales qui ont trait à l'inclusion de ces personnes et, à ce titre, a le plaisir de présenter la candidature de M^me^ Kerryann Ifill au Comité des droits des personnes handicapées pour la période 2019-2022. La sénatrice Ifill est la plus jeune Présidente du Sénat jamais nommée à la Barbade, la première femme et la première personne handicapée à occuper cette fonction, et sa candidature a été approuvée par la Communauté des Caraïbes.

La Communauté des Caraïbes a été à l'avant-garde des initiatives de l'ONU pour lutter contre le problème des maladies non transmissibles. Au cours de la présente session, la Barbade collaborera avec ses partenaires régionaux et autres afin de mettre davantage l'accent sur l'obésité chez l'enfant, un problème de plus en plus grave et susceptible de devenir le prochain grand défi du développement. La Barbade attend avec intérêt la tenue de la troisième Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur les maladies non transmissibles, prévue l'an prochain. J'encourage les États Membres à y prendre une part active, car elle nous donnera une occasion précieuse de renforcer notre action sur cette question importante et de nous rapprocher de notre objectif d'améliorer la santé de nos populations.

La Barbade tient à en profiter pour rappeler une nouvelle fois sa profonde inquiétude de se voir pénalisée pour les succès qu'elle est susceptible d'obtenir dans ses efforts de développement. Notre classement dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire, avec les restrictions d'accès à l'aide internationale au développement et aux prêts à des conditions de faveur que cela implique, est injuste et ne contribue en rien à promouvoir la cause du développement durable. Nous appelons de nouveau la communauté internationale à mettre en place un environnement et un partenariat à l'échelle mondiale propices au développement. Les pays comme le mien ont besoin d'assistance pour renforcer leur résilience économique; mais nous n'avons pas besoin des difficultés que font surgir les stratégies de réduction du risque, les listes noires ou l'endettement.

La criminalité organisée fait peser une très lourde menace sur la paix et la sécurité internationales. Elle peut prendre de nombreuses formes – trafic de drogue, traite des êtres humains, transfert illicite d'armes légères et de petit calibre, ou blanchiment d'argent – qui comportent toutes des risques importants pour notre sécurité, et la Barbade réaffirme sa volonté de préserver la sécurité de sa population. Nous entendons continuer de nous impliquer activement dans les mécanismes de coopération visant à combattre et éliminer ces problèmes.

La Barbade se félicite de la tenue de la troisième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes. Nous encourageons tous les États parties à prendre des mesures pour appliquer le Traité, et nous prenons acte une nouvelle fois du lien qui unit ce traité aux objectifs de développement durable et de leur contribution à la promotion de sociétés pacifiques et inclusives.

Le blocus économique imposé de longue date à Cuba continue d'être une source de grave préoccupation pour la Barbade. Nous nous joignons à l'écrasante majorité des États Membres de l'ONU qui s'opposent à cette mesure unilatérale et encourageons les deux parties à entretenir un dialogue constructif.

Pour conclure, je tiens à souligner l'indéfectible attachement de la Barbade à l'ONU, ainsi qu'au principe du multilatéralisme. Si nous voulons véritablement instaurer une vie décente pour tous, tous les peuples doivent être entendus, d'où qu'ils viennent, y compris des petits États comme la Barbade. Nous convenons qu'il faut réformer le système des Nations Unies. Cela étant, alors même que l'ONU travaille à cette réforme et, ce faisant, s'emploie à s'équiper pour mieux répondre aux défis mondiaux d'aujourd'hui, il convient de veiller à ce que ce processus soit transparent et sans exclusive. Aucun État Membre ne doit être exclu de ce processus de restructuration, encore moins les plus vulnérables. La Barbade estime que l'esprit de coopération et de dialogue doit former le socle de nos échanges au niveau multilatéral. La coopération et le dialogue sont le meilleur moyen d'atteindre nos buts et objectifs internationaux.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis, S. M. le cheik Abdullah Bin Zayed Al Nahyan.

Le cheikh Al Nahyan (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je tiens, pour commencer, à féliciter M. Lajčák de son élection au poste de Président de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session. Nous sommes convaincus que sa grande expérience des affaires internationales contribuera au succès de l'Assemblée, et sommes prêts à lui apporter tout le soutien et la coopération dont il pourrait avoir besoin. Je souhaite également remercier son prédécesseur, M. Peter Thomson, pour la manière dont il a dirigé les travaux de la session précédente.

Je profite par ailleurs de cette occasion pour exprimer au Secrétaire général les remerciements de mon pays pour les inlassables efforts qu'il déploie en vue de réformer le travail de l'ONU en matière de prévention des conflits et de réalisation de la paix et de la sécurité. Nous appuyons sans réserve sa vision, qui appelle la communauté internationale à coopérer plus étroitement face aux défis mondiaux, tant nouveaux qu'existants.

La politique étrangère des Émirats arabes unis est guidée par des principes qui correspondent à ceux qui sont consacrés par la Charte des Nations Unies, ainsi qu'aux dispositions du droit international – esprit de partenariat, promotion de l'état de droit, relations de bon voisinage et non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États. Du fait de ces principes, nous sommes favorables au renforcement du rôle de l'ONU, ainsi qu'à la réforme du système et de ses entités, afin qu'elle puisse, d'une part, s'acquitter de son mandat s'agissant du maintien de la paix et de la sécurité internationales et, d'autre part, aider les pays à parvenir au développement et à la prospérité.

Les Émirats arabes unis s'emploient avec détermination et responsabilité, dans leur propre région et au-delà, à promouvoir la stabilité et le développement

des pays arabes et à remédier aux ravages et à la destruction causés par les guerres menées dans notre région. Nous considérons que la sécurité et la stabilité sont indispensables pour le progrès des nations et des peuples, ainsi que pour garantir un avenir prometteur aux jeunes générations et une vie décente pour tous. Notre priorité collective doit être de promouvoir la paix et la stabilité.

En dépit d'efforts régionaux et internationaux sérieux, notre région continue de souffrir de crises qui ont notamment pour cause l'extrémisme et le terrorisme, une ingérence obstinée dans les affaires intérieures d'autres États, des politiques expansionnistes et agressives répondant à des ambitions hégémoniques, et des régimes qui cherchent à renforcer leur influence en appuyant les groupes extrémistes et terroristes dans le but de saper la légitimité des gouvernements en place. Nous devons protéger cette légitimité et empêcher le chaos et le conflit de se propager dans la région et dans le monde. Ces crises ont eu un coût énorme en termes de vies humaines et ont entraîné le déplacement de millions de personnes et la destruction des infrastructures. Si cette situation persiste, elle ne fera qu'engendrer davantage de violence et de destruction, et épuisera les ressources économiques et culturelles de notre région, mais aussi du monde entier. Il ne fait aucun doute qu'en tant que communauté internationale, nous avons accompli des progrès considérables dans la lutte contre les menaces humanitaires et les risques qui pèsent sur la sécurité, mais il est possible de faire davantage pour restaurer la stabilité dans le monde arabe. Les Émirats arabes unis estiment donc que nous devons commencer par prendre les mesures ci-après dans la région.

Premièrement, nous devons préserver les progrès déjà accomplis en matière de développement et lever tous les obstacles qui menacent nos efforts collectifs de consolidation de la paix; à défaut, nous en serons réduits à simplement gérer les conflits. Cela vaut tout particulièrement pour la Libye, la Syrie, le Yémen et la Somalie, pays où des solutions politiques globales sont possibles et où la stabilité peut être rétablie. Mais nous ne pourrons y parvenir que si nous mettons un terme à l'ingérence extérieure dans les affaires arabes et si nous éliminons toutes formes d'appui aux groupes extrémistes et terroristes. À cet égard, nous appuyons les efforts déployés par l'ONU pour amener les parties à ces conflits à la table des négociations et parvenir à des solutions politiques globales aux crises qui sévissent dans notre région.

Deuxièmement, nous devons faire front commun pour rejeter fermement et catégoriquement l'extrémisme et le terrorisme dans toutes leurs manifestations. C'est la seule façon de combattre et d'éliminer ces fléaux. Nous pensons que le Sommet arabo-islamo-américain à Riyad a été historique à tous les égards. Il a attiré un niveau de participation au plus haut niveau sans précédent, y compris celle, très importante, du Président des États-Unis. Ses résultats ont montré que le monde arabe et islamique a pris une position ferme contre les racines idéologiques du terrorisme. Nous estimons que l'élimination de cette menace de notre région arabe est une tâche difficile, mais les campagnes pour libérer d'anciennes villes arabes si riches en histoire, comme Mossoul en Iraq et Moukalla au Yémen, de l'emprise des organisations terroristes montrent que nous pouvons accomplir beaucoup si nous travaillons ensemble pour lutter contre l'extrémisme et le terrorisme.

Troisièmement, nous devons prendre des mesures collectives afin d'identifier les pays qui soutiennent et financent le terrorisme et leur faire rendre des comptes. C'est pourquoi les Émirats arabes unis avec leurs alliés proches, le Royaume d'Arabie saoudite, le Royaume de Bahreïn et la République arabe d'Égypte, ont pris des mesures en vue de mettre fin à l'appui du Qatar à l'extrémisme et au terrorisme et de l'obliger à abandonner les politiques qui ont déstabilisé la région. Nous sommes déterminés à protéger nos intérêts nationaux, la sécurité du golfe Arabique et la stabilité de notre région. Les alliances entre certaines parties de notre région et des organisations ou entités dont l'objectif est de saper la paix et la sécurité dans le monde arabe et le reste du monde sont inacceptables. C'est un pari dans lequel nous serons tous perdants. Unissons-nous contre ceux qui financent, promeuvent et justifient l'extrémisme et le terrorisme. Nous avons un choix clair et une seule solution : lutter contre le terrorisme dans toutes ses manifestations et contre tous ses responsables, sans exception. Nous devons avoir une tolérance zéro à l'égard de ceux qui propagent la violence, la peur et la destruction parmi des innocents ou qui fournissent un appui et un refuge à des groupes terroristes. Avec ses amis dans la région, mon pays a donc pris des mesures souveraines, conformément au droit international, en vue de protéger la sécurité arabe et de contrer l'appui du Qatar au terrorisme.

Quatrièmement, nous devons promouvoir la compassion, la tolérance et l'inclusion, car aujourd'hui, plus que jamais, la région arabe a besoin de ces valeurs afin de faire barrage aux idéologies et aux discours

trompeurs propagés par les extrémistes et les groupes terroristes, en particulier par le biais des médias sociaux. Mon pays travaille avec des partenaires régionaux et internationaux pour mettre en place des mécanismes qui rappellent à nos jeunes nos valeurs humaines communes et pour contrer la rhétorique du terrorisme. Plus précisément, les Émirats arabes Unis ont créé et hébergent des institutions spécialisées telles que le Centre Sawab, le Centre international d'excellence pour la lutte contre l'extrémisme violent et le Conseil musulman des anciens, dont le but est de démontrer la nature pacifique de notre religion islamique et d'offrir un forum pour la promotion de la paix dans les sociétés musulmanes. L'expérience nous a appris que nous devons dénoncer l'extrémisme et le terrorisme ainsi que la rhétorique qui les accompagne afin de les vaincre intellectuellement et de proposer un autre discours fondé sur les principes de la coexistence pacifique et de la tolérance. Dans le même temps, ces institutions promeuvent une culture de coexistence pacifique et de tolérance. Il est toutefois regrettable que certains pays financent des plateformes de médias qui encouragent la violence, incitent à la haine et au sectarisme et fournissent un forum aux idéologies meurtrières du terrorisme. L'histoire a montré à maintes reprises que des conséquences catastrophiques attendent ceux qui suivent cette voie.

Les efforts que nous menons à l'échelon international pour instaurer la paix dans notre région ne seront pas couronnés de succès si nous ne parvenons pas à mettre fin à l'occupation israélienne des territoires palestiniens et arabes, qui se poursuit depuis sept décennies. La situation rend les jeunes gens vulnérables face à l'exploitation par des groupes terroristes, qui affirment qu'ils combattent uniquement pour leur libération et la réalisation de leurs aspirations.

Les politiques expansionnistes et hostiles de l'Iran continuent d'être le facteur commun à toutes les crises que notre région a connues, et sont un réel obstacle à tout progrès concret pour les résoudre. L'Iran s'ingère dans les affaires intérieures des autres États, et arme et soutient des groupes terroristes, tels que les houthistes et le Hezbollah, ainsi que des groupes et cellules en Iraq, en Syrie, au Yémen, au Liban, en Arabie saoudite, à Bahreïn et au Koweït. L'Iran ne viole pas seulement de façon flagrante le principe de souveraineté, mais continue d'exploiter les crises dans le monde arabe afin de saper la sécurité régionale, de semer la discorde et d'alimenter les conflits. Il doit comprendre que la coexistence pacifique, fondée sur le respect mutuel de la souveraineté, est la seule base viable pour des relations harmonieuses dans la région.

Du haut de cette tribune, nous réaffirmons la position ferme de notre pays quant à son droit légitime à la souveraineté sur les trois îles de la grande Grande-Tounb, de la Petite-Tounb et d'Abou Moussa que l'Iran occupe en violation du droit international et de la Charte des Nations Unies. Nous ne cesserons de réclamer à l'Iran qu'il restitue les îles occupées à leurs propriétaires légitimes soit volontairement, soit par d'autres voies pacifiques, conformément aux résolutions adoptées sur cette question et aux décisions de la Cour internationale de Justice.

Deux années se sont écoulées depuis la signature de l'accord nucléaire avec l'Iran, sans aucun signe de changement dans son comportement hostile. Il continue de développer son programme nucléaire et de violer la lettre et l'esprit de l'accord. Nous sommes donc favorables à des contrôles renforcés sur le programme nucléaire iranien et à la poursuite de l'évaluation de l'accord et de ses dispositions. Nous considérons que le comportement tout aussi provocateur de la Corée du Nord, qui continue de développer son programme nucléaire et de missiles balistiques, n'a qu'un seul objectif, à savoir acquérir davantage de puissance destructrice pour menacer la paix et la stabilité dans sa région et dans le reste du monde. Les politiques agressives de l'Iran et de la Corée du Nord ne sont pas compatibles avec leur appartenance à une organisation internationale dont la préoccupation première est le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Si nous voulons rétablir la sécurité dans notre région et protéger nos peuples des conflits et de l'extrémisme, nous devons faire du développement, dans ses dimensions aussi bien humaines que stratégiques, notre priorité absolue. Nous devons offrir des possibilités et donner de l'espoir aux jeunes générations afin qu'elles puissent affronter l'avenir avec optimisme et confiance. Voilà pourquoi mon pays s'efforce de réaliser des progrès économiques et humains et contribue à des projets de relèvement et de reconstruction dans des pays touchés par un conflit afin de leur permettre de rétablir la sécurité et la stabilité.

Nous poursuivons notre approche humanitaire pour atténuer les souffrances des réfugiés. Nous appuyons les réfugiés aux niveaux international et régional, en vue de les protéger et d'améliorer leurs conditions de vie en fournissant une assistance humanitaire et une aide au développement. Toutefois, nous tenons à souligner que

la gestion de crises par la seule fourniture d'une telle aide n'est pas une solution durable si nous ne parvenons pas à nous attaquer à leurs causes profondes. À cet égard, nous à réaffirmons que l'ONU doit assumer la responsabilité qui lui incombe de trouver des solutions aux crises humanitaires et politiques et d'en gérer les graves conséquences, notamment s'agissant des récents actes de violence et de nettoyage ethnique, tels que ceux qui ont été commis au Myanmar contre les Rohingya. Les Émirats arabes unis condamnent la violence, les déplacements et les châtiments collectifs qui ont été infligés aux Rohingya et continueront de leur fournir une aide afin de réduire leurs souffrances.

Dans ce contexte, je voudrais également mentionner l'intransigeance des rebelles houthistes qui s'opposent à un règlement politique de la crise et aux initiatives humanitaires au Yémen, comme le montrent leurs actions qui perturbent et retardent les efforts de secours et les initiatives visant à remédier à cette tragédie humanitaire. Nous continuerons néanmoins à œuvrer avec diligence et détermination, au sein de la coalition arabe, aux côtés de nos amis et frères et sous la direction éclairée de l'Arabie saoudite, sur les volets politique et humanitaire au Yémen afin de répondre aux besoins humanitaires et de développement du peuple yéménite, en particulier les femmes et les enfants, et de rétablir la stabilité dans ce pays.

Les Émirats arabes unis estiment que c'est en regardant vers l'avenir, en promouvant les valeurs humaines et le développement humain et en répondant aux aspirations des jeunes que les peuples et les pays peuvent oeuvrer le mieux au développement et à la prospérité. Mon pays applique une politique qui va au-delà de la construction des infrastructures nécessaires et de la satisfaction des besoins essentiels de sa population, notamment en matière de soins de santé, de nutrition et d'éducation, et a adopté un modèle fondé sur les principes de bonne gouvernance et de tolérance et sur sa vision d'une société heureuse. Nous avons également créé un environnement sûr permettant aux femmes et aux jeunes de réaliser leurs rêves et leurs aspirations et de participer au développement de leur pays. Cela a permis à notre pays de devenir le champion de l'innovation et d'obtenir un certain nombre de réalisations révolutionnaires, se transformant ainsi en un symbole d'espoir pour les jeunes générations de la région. Nous sommes conscients que le plus grand défi que nous devons relever consiste à faire en sorte que notre développement soit durable et à nous préparer à l'après-pétrole. Il s'agit d'une priorité existentielle qui est présente dans tout ce que nous entreprenons.

Les Émirats arabes unis estiment que les valeurs et les principes qui ont toujours été les nôtres sont le patrimoine de l'humanité et de l'histoire et doivent être célébrés et transmis de génération en génération. Nous avons donc proclamé 2018 l'année de Zayed, en mémoire et en signe de reconnaissance des réalisations du père fondateur des Émirats arabes unis et dans le but de consolider ses valeurs alors que nous continuons à réaliser sa vision en édifiant et en faisant progresser notre nation.

Nous sommes à la croisée des chemins : d'un côté, il y a ceux qui luttent pour la paix, le développement, la modernité et l'avenir et de l'autre, les forces des ténèbres, de la destruction, du sabotage et du chaos. Dans ce combat nécessaire et juste, nous devons rester unis pour éradiquer l'extrémisme et le terrorisme et éliminer les forces qui ravagent notre région afin de continuer à bâtir un avenir radieux et plein d'espoir.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Mongolie, S. E. M. Tsend Munkh-Orgil.

M. Munkh-Orgil (Mongolie) (*parle en anglais*) : Je me joins aux orateurs qui m'ont précédé pour exprimer notre solidarité et notre sympathie au Gouvernement et au peuple mexicains, ainsi qu'aux pays des Caraïbes et aux États-Unis, qui ont tous été frappés par des catastrophes naturelles dévastatrices au cours des derniers jours. Les catastrophes naturelles sont de plus en plus fréquentes dans le monde et leurs conséquences de plus en plus graves. Selon certaines estimations, depuis 1970, leur nombre a quadruplé dans le monde entier. Il devient de plus en plus impératif d'améliorer l'état de préparation aux niveaux national et local et de renforcer la coopération régionale et internationale. Dans le cadre de ces efforts, la Mongolie accueillera une conférence ministérielle des pays asiatiques en juillet 2018 pour garantir une mise en œuvre plus efficace du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe.

La Mongolie est confrontée à de multiples défis environnementaux en raison des changements climatiques, notamment la désertification, la sécheresse, la dégradation des terres et les incendies de forêts. Par conséquent, la préservation de l'équilibre des écosystèmes, la protection des ressources naturelles, leur utilisation efficace et leur reconstitution et la promotion d'une croissance économique verte sont les principaux

objectifs de notre plan d'action gouvernemental pour la période 2016-2020. Nous nous sommes tous, pays développés comme pays en développement, engagés à œuvrer de concert pour faire face aux nouveaux problèmes découlant des changements climatiques. Pour sa part, la Mongolie a défini sa contribution prévue déterminée au niveau national et va œuvrer à la réalisation de son objectif, qui consiste à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 14 % d'ici à 2030.

Le thème du débat général de cette année, « Priorité à l'être humain : paix et vie décente pour tous sur une planète préservée », reflète l'idée centrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Si les objectifs de développement durable sont réalisés, notre monde en sera transformé. Toutefois, aussi importants que soient les objectifs de développement durable, nous ne devons pas oublier la nécessité impérieuse de perfectionner le cadre global de leur mise en œuvre aux niveaux national, régional et mondial. Un pas important dans cette direction a été franchi à la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, tenue en juillet. La Mongolie appuie pleinement la Déclaration du Forum, qui souligne l'importance de favoriser l'édification de sociétés pacifiques, justes et inclusives et de donner des moyens d'action aux groupes vulnérables grâce à une action collective.

Mon pays a été l'un des premiers à adopter les objectifs de développement durable. En février 2016, le Parlement a approuvé le programme de développement durable de la Mongolie à l'horizon 2030, qui vise à faire de la Mongolie un pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) d'ici à 2030, à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et à préserver l'équilibre écologique et la gouvernance démocratique. En parallèle aux 17 objectifs de développement durable, la Vision 2030 de la Mongolie intègre les trois piliers du développement – économique, social et environnemental. Nous avons intégré ses objectifs dans notre plan d'action gouvernemental pour 2016-2020 et d'autres programmes pertinents.

Parmi les priorités mondiales en matière de développement, les besoins particuliers des pays en développement sans littoral sont une priorité absolue pour la Mongolie. Selon les estimations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le montant des coûts commerciaux supportés par les pays en développement sans littoral équivaut à appliquer un droit de douane de 260 % sur les échanges commerciaux internationaux. Par ailleurs, selon le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, en moyenne, le niveau de développement des pays sans littoral est inférieur de 20 % par rapport à ce qu'il serait s'ils n'étaient pas enclavés. La Mongolie est attachée à la mise en œuvre effective du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, aux côtés d'autres pays en développement sans littoral. Nous notons avec satisfaction que les 10 ratifications requises étant déjà en place, l'accord multilatéral établissant un groupe de réflexion international pour les pays comme le nôtre entrera en vigueur le 6 octobre. Ce groupe de réflexion international basé à Oulan-Bator a déjà commencé ses activités de recherche, grâce aux contributions financières du Gouvernement mongol et d'autres partenaires. Une fois qu'il sera pleinement opérationnel, il aidera les pays en développement sans littoral dans leurs efforts pour mettre en œuvre le Programme d'action de Vienne et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

L'amélioration de la connectivité est une priorité urgente pour toutes les économies des pays en développement sans littoral. La Mongolie a adhéré à l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges en 2016. Nous apprécions à sa juste valeur le potentiel de l'Accord s'agissant de réduire les coûts commerciaux et de stimuler le commerce des pays en développement sans littoral sur la base de l'article 11 portant sur la liberté de transit, ce qui peut nous aider à intégrer les chaînes de valeur mondiales et à désenclaver notre économie. Afin d'avoir un meilleur accès aux marchés de ses principaux partenaires commerciaux, la Mongolie envisage de conclure des accords de libre-échange avec l'Union économique eurasienne, la République populaire de Chine et la République de Corée. Nous avons déjà conclu un accord de partenariat économique avec le Japon.

En vue de renforcer l'intégration régionale dans notre région de l'Asie du Nord-Est, la Mongolie coopère activement avec ses voisins dans les domaines du transit, du transport et du développement des infrastructures. En juillet 2015, les Présidents de la Mongolie, de la Chine et de la Russie ont signé un accord en vue de la mise en place d'un programme portant sur le corridor économique Chine-Mongolie-Russie. Ce programme se concentrera sur la mise en œuvre de projets communs visant à accroître le volume des échanges commerciaux, à garantir la compétitivité en matière d'approvisionnement en marchandises, à faciliter les transports transfrontaliers et à développer

les infrastructures. En août, nous nous sommes mis d'accord sur les projets prioritaires et nous sommes en train de mettre en place des mécanismes chargés de coordonner la mise en œuvre effective de ce programme relatif au corridor économique.

En décembre 2016, la Chine, la Mongolie et la Fédération de Russie ont signé un accord intergouvernemental sur le transport routier international le long du réseau routier asiatique, marquant ainsi une nouvelle étape importante dans notre coopération trilatérale. La Mongolie tient beaucoup à la coopération avec ses deux voisins et avec d'autres partenaires pour améliorer les réseaux ferroviaires, routiers, aériens et énergétiques et les infrastructures liées aux pipelines ainsi que pour avoir un plus grand accès à la mer.

Dans le cadre de sa politique énergétique, adoptée en 2015, la Mongolie s'est fixé l'objectif ambitieux de satisfaire 30 % de ses besoins énergétiques au moyen de ressources renouvelables d'ici à 2030. Nous disposons de ressources solaires et éoliennes estimées à 7000 et 5000 térawatts, respectivement. Avec ces ressources, la Mongolie dispose pratiquement d'un potentiel illimité d'exportations d'énergies propres vers les pays de notre région. Nous travaillons avec nos partenaires à la mise en œuvre des projets « Gobi Tech » et « Asian Super Grid » en vue de fournir l'Asie du Nord-Est en énergie renouvelable. Ces projets offrent aux pays de la région toute une gamme d'avantages économiques, sociaux et environnementaux – sécurité énergétique, création d'emplois, réduction des émissions de dioxyde de carbone. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux sur ces importants projets.

En entamant sa marche collective vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la communauté internationale s'est engagée à ne laisser personne de côté, et elle s'est clairement donnée pour priorité de réduire les inégalités entre individus – notamment en faveur des défavorisés, des vulnérables et des marginalisés. Le développement social durable occupe une place importante dans la Vision 2030 de la Mongolie pour la réalisation du développement durable, qui vise à garantir la parité des sexes, à améliorer la qualité et l'accès aux services de soins de santé, à créer les conditions d'une vie sûre et saine pour les citoyens, à fournir à tous une éducation de qualité élevée, à mettre fin à toutes les formes de pauvreté et à élargir la classe moyenne. Mais alors que nous ne pourrons pas achever la mise en œuvre du programme de développement durable en temps voulu et de façon efficace sans paix et sans sécurité, la paix reste menacée sur divers fronts.

La Mongolie est profondément préoccupée par l'escalade des tensions en Asie du Nord-Est. Nous sommes fermement opposés à la déstabilisation par la République populaire démocratique de Corée de la sécurité régionale par ses essais nucléaires et ses tirs de missiles balistiques répétés, et ce contre la volonté de la communauté internationale et en violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. En tant que pays jouissant du statut de zone exempte d'armes nucléaires ces dernières 25 années, la Mongolie réaffirme sa position de principe qui est que la péninsule coréenne doit être exempte d'armes nucléaires, et nous exhortons les parties concernées à s'abstenir de tout acte susceptible d'attiser les tensions en Asie du Nord-est et à s'attacher à régler le problème par la voie pacifique. Le dialogue est à notre sens le seul moyen d'y parvenir. Un moyen possible pour ce faire pourrait être le Dialogue d'Oulan-Bator sur la sécurité en Asie du Nord-Est, qui a été initié en 2013 et qui a donné lieu à une quatrième conférence internationale à Oulan-Bator en juin. Dans le cadre de ce Dialogue, nous parlons non seulement des questions relatives à la sécurité en Asie du Nord-Est, mais aussi de projets énergétiques et écologiques potentiels. En tant que tel, ce Dialogue est un mécanisme ouvert à la participation de tous les pays de l'Asie du Nord-Est.

Les tensions actuelles ne font qu'approfondir nos préoccupations au sujet des armes nucléaires. La Mongolie s'est félicitée de l'adoption par l'Assemblée, le 7 juillet, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Tant que les armes nucléaires existeront, le risque qu'elles soient utilisées persistera. La seule garantie qu'elles ne seront pas utilisées, c'est qu'elles soient totalement éliminées. En attendant que cet objectif ultime soit atteint, il sera essentiel de veiller à l'entrée en vigueur dès que possible du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ainsi qu'à la mise en œuvre du Plan d'action convenu dans le document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010. Il nous faut aussi sortir la Conférence du désarmement de l'impasse prolongée dans laquelle elle se trouve.

Le terrorisme continue de poser une menace grave à la paix et à la sécurité internationales, et les activités terroristes dans le monde se poursuivent sans relâche. Nous saluons la création par le Secrétaire

général du nouveau Bureau de lutte contre le terrorisme chargé de jouer un rôle stratégique clef dans les efforts antiterroristes mondiaux.

Au XXIe siècle, il est décourageant de voir le monde confronté à la plus grave crise de réfugiés jamais connue depuis la Deuxième Guerre mondiale. Un nombre sans précédent de personnes, notamment les Rohingya musulmans, ont été contraintes de fuir leur patrie. Les horreurs et la tragédie humaine observées durant ces déplacements forcés doivent cesser. Les crises humanitaires actuelles exigent des réponses globales, qui doivent inclure trois éléments – préserver la dignité des réfugiés, aider les pays hôtes, et remédier aux causes profondes du problème. C'est à nous tous qu'il incombe de promouvoir un mouvement des personnes dans la sécurité ainsi que de faire respecter le droit international des réfugiés, le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire, de même que les mouvements massifs de migrants requièrent eux aussi d'être suivis de près. Nous attendons avec intérêt l'adoption d'un pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière en 2018. Nous espérons qu'il servira d'instrument efficace pour assurer la sécurité et protéger les droits fondamentaux de tous les migrants, indépendamment de leur statut migratoire, et pour renforcer la gouvernance mondiale s'agissant de la migration internationale.

Aujourd'hui, le rôle du maintien de la paix des Nations Unies s'est considérablement accru. La Mongolie est fière d'aider à appuyer les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Ces dix dernières années, la Mongolie a déployé plus de 15 000 Casques bleus dans nombre de zones sensibles et compte actuellement parmi les 30 principaux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police au monde. Les soldats de la paix mongols sont connus pour leur dévouement, leur compétence et leur comportement amicale envers les communautés dans le cadre du maintien de la paix et des efforts de reconstruction. Nous comptons aussi renforcer notre contribution en fournissant des unités du génie et des unités spéciales aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

En tant que membre du Conseil des droits de l'homme, nous réaffirmons que nous sommes fermement déterminés à éradiquer la peine de mort, la torture et autres peines ou traitements inhumains ou dégradants. Il y a quatre jours, avec l'Argentine et l'Union européenne, nous avons organisé une manifestation de haut niveau pour lancer l'Alliance en faveur d'un commerce exempt de torture – une alliance mondiale visant à mettre fin au commerce des produits utilisés pour infliger des tortures et exécuter les peines de mort.

Le renforcement de sociétés démocratiques, ouvertes à tous et régies par le droit a toujours été une priorité pour la Mongolie. La reddition de comptes par les institutions, l'accès à la justice pour tous et une réduction significative de la corruption sont tous des ingrédients clefs du développement durable, tel qu'envisagé dans l'objectif de développement durable 16.

Alors que le monde fait face à une myriade de défis, il est déconcertant de voir le multilatéralisme remis en question. À l'heure de la mondialisation, aucun État ne peut, seul, relever les défis d'aujourd'hui. Les problèmes mondiaux requièrent des solutions mondiales. En tant que garante de la sécurité de tous les pays, petits et grands, l'Organisation des Nations Unies est le centre même du multilatéralisme, mais nous devons renforcer son rôle en tant que centre d'un multilatéralisme efficace. Nous saluons le projet du Secrétaire général tendant à faire des Nations Unies un instrument renforçant la diplomatie au service de la paix; et le Conseil consultatif de haut niveau pour la médiation qu'il a créé dernièrement ne pouvait plus opportun. Ses 18 membres éminents lui confèrent tout un éventail de compétences inégalées et, ce qui est encore plus important, la crédibilité essentielle pour la médiation.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer une fois encore que la Mongolie appuie pleinement l'idée du Secrétaire général de réformer l'ONU pour la rendre moins bureaucratique, plus efficace, plus productive et plus centrée sur le terrain. Après tout, c'est la seule façon dont elle peut devenir plus forte et mieux répondre aux aspirations des peuples qu'elle sert.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Aurélien Agbenonci, Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République du Bénin.

M. Agbenonci (Bénin) : C'est au nom de M. Patrice Talon, Président de la République du Bénin, Chef de l'État, Chef du Gouvernement, que je voudrais délivrer le présent message dont la teneur suit :

> « Je voudrais, avant tout propos, réitérer mes chaleureuses félicitations au Président de l'Assemblée générale pour son élection à la Présidence de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies,

et lui faire part du soutien de mon pays dans l'accomplissement de sa mission. Je profite de l'occasion pour remercier, M. Peter Thomson, son prédécesseur, pour ses actions. Je tiens à renouveler mes chaleureuses félicitations à M. António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et l'assurer à nouveau de notre plein appui. Je voudrais enfin rendre hommage à son prédécesseur, M. Ban Ki-moon.

Je présente mes condoléances et exprime ma compassion aux Gouvernements et aux peuples américains, français, mexicain et sierra-léonais, ainsi qu'à tous les pays qui, dans les Caraïbes, ont été victimes de catastrophes naturelles récemment.

Alors que nous nous engageons dans la phase active de la mise en œuvre concrète des objectifs de développement durable, le Bénin, mon pays, se réjouit du thème de la présente session, intitulé : « Priorité à l'être humain : paix et vie décente pour tous sur une planète préservée ». Ce thème correspond pertinemment aux orientations contenues dans le programme d'action de notre gouvernement qui place l'homme et la planète au centre des préoccupations. Le Bénin, comme les membres le savent, continue ses efforts pour l'atteinte des objectifs de développement durable, par des réformes courageuses et nécessaires.

Le 22 septembre 2016, du haut de cette tribune (A/71/PV.14), j'affirmais que la pauvreté de masse est une menace majeure pour l'humanité et, à cette occasion, j'avais souhaité que la détermination qui a conduit le monde à adopter l'Accord de Paris sur les changements climatiques puisse nous amener à mettre en place un programme global d'éradication de la pauvreté de masse. Un an après, cet appel demeure plus que jamais d'actualité, car la situation ne cesse de se dégrader dans nos pays, poussant des milliers d'habitants à l'émigration, dans la plupart des cas au risque de leur vie, avec pour corollaire de nombreux défis sécuritaires et économiques pour les pays d'accueil ainsi que des conséquences environnementales assez importantes. C'est pour cela que je trouve ce thème utile pour la mise en commun des efforts devant assurer le développement humain durable et la promotion d'un monde respectueux de l'environnement.

Le Bénin s'est engagé à donner la réponse que nous estimons appropriée à la question de la lutte contre le chômage des jeunes, et comme moyen d'éradication de la pauvreté. Conformément à la Feuille de route de l'Union africaine adoptée par les chefs d'État et de gouvernement en janvier 2016, le Gouvernement béninois, en liaison avec les Nations Unies, a élaboré une feuille de route nationale pour la prise en compte, au Bénin, du dividende démographique. À cet égard, le programme d'action du Gouvernement prévoit un certain nombre de projets dont la réalisation renforcera le développement humain durable.

C'est dans cette dynamique que s'insère le projet d'assurance pour le renforcement du capital humain. Son opérationnalisation rendra l'assurance maladie obligatoire à tous ceux qui vivent au Bénin et permettra de mettre en place un système de protection sociale pour les plus pauvres et les plus vulnérables. Notre programme d'action accorde également une importance de premier ordre à la préservation du cadre de vie, et d'importantes actions de protection de l'environnement y sont prévues.

Il me semble important de saisir l'occasion offerte par cette tribune pour rappeler que le Bénin, par ma voix, avait proposé, le 15 novembre 2016, à l'occasion de la séance solennelle de haut niveau de la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Marrakech, au Maroc, la création d'un centre international de recherches pour répondre concrètement aux effets des changements climatiques sur l'agriculture en Afrique, en lien avec l'Institut international d'agriculture tropicale, basé au Nigéria. Notre souhait est que les instances appropriées des Nations Unies prennent la mesure de cette proposition qui permettra d'assurer le développement durable de l'agriculture en Afrique.

Nous sommes profondément attachés aux efforts de lutte contre le changement climatique et considérons que l'Accord de Paris est un outil incontournable pour y parvenir. À cet égard, mon pays soutient les diverses initiatives, notamment celles de la France, destinées à amener les Nations Unies à mettre en place une 3e génération

de droits fondamentaux qu'incarnerait le pacte mondial pour l'environnement.

Notre session s'ouvre à un moment où le monde fait face à une multitude de défis complexes. Depuis de nombreuses décennies, le monde n'a semblé aussi porteur de crises et en quête de sens. Dans de nombreuses régions du monde, la paix est gravement menacée et les valeurs de liberté et de droit sont compromises. L'extrémisme violent et le radicalisme pèsent lourdement sur la sécurité et la stabilité internationales.

L'attaque contre le multilatéralisme et, donc, contre les Nations Unies participe de cette tendance pernicieuse que nous devons rejeter. C'est pourquoi, pour assurer le bien-être des populations africaines et aborder ces problèmes avec l'efficacité requise, l'Union africaine a plus que jamais besoin de se réformer. Pour sa part, le Bénin soutient fermement le processus de réforme en cours, et souhaite vivement son aboutissement à très brève échéance.

La réforme de l'ONU, en particulier celle du Conseil de sécurité, doit également être poursuivie pour accroître l'efficacité de l'Organisation, notamment dans le domaine de la paix et de la sécurité. Le Conseil de sécurité doit être recomposé pour tenir compte des mutations intervenues sur la scène internationale au cours des décennies écoulées. On ne peut d'un côté appeler au respect de la démocratie dans tous les pays et, paradoxalement, ne pas vouloir qu'elle soit appliquée dans la réforme du Conseil de sécurité. Cette réforme, nous l'espérons vivement, permettra de réparer l'injustice faite à l'Afrique, seul continent non représenté dans la catégorie des membres permanents du Conseil. La position du Bénin sur cette question est conforme à celle de l'Afrique, telle qu'exprimée à travers le Consensus d'Ezulwini. Les Nations Unies, et plus particulièrement le Conseil de sécurité, ont aussi besoin d'un nouveau départ.

Au titre des défis importants à relever figure également le règlement de la question palestinienne. La création de l'État de Palestine, Membre de plein droit de l'ONU et vivant en bonne entente avec Israël, permettra sans nul doute de créer la dynamique qui fera baisser les tensions dans cette région. Nous soutenons donc les efforts des Nations Unies pour parvenir à cet objectif, tout comme nous appuyons les initiatives destinées à réunir les conditions propices à l'organisation d'une conférence internationale en vue de la création, dans la région du Moyen-Orient, d'une zone exempte de l'arme nucléaire.

Je voudrais réitérer ici notre engagement à renforcer notre contribution aux actions des Nations Unies et à œuvrer davantage dans le sens de l'efficacité des opérations de maintien de la paix. C'est dans cette dynamique que s'inscrit la signature à Cotonou, le 8 février 2017, de l'accord sur le statut de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.

Je ne voudrais pas terminer mon propos sans renouveler le profond attachement de mon pays, le Bénin, aux Nations Unies, qui restent à la fois un cadre unique d'expression, de dialogue et d'action nous permettant de faire face de manière solidaire aux immenses et complexes défis de notre monde globalisé. Le multilatéralisme est un impératif éthique et politique pour la paix. Le Bénin continuera d'y travailler, aux côtés de tous les autres peuples, pour l'édification d'un ordre mondial plus juste, plus inclusif, plus fraternel. »

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre au Cabinet du Premier Ministre et deuxième Ministre des affaires étrangères et du commerce de Brunéi Darussalam, S. E. M. Pehin Lim Jock Seng.

M. Seng (Brunei Darussalam) (*parle en anglais*)**:** J'ai le grand honneur de transmettre à l'Assemblée générale les chaleureuses salutations de S. M. le Sultan et Yang Di Pertuan du Negara Brunéi Darusalam.

Nous félicitons M. Miroslav Lajčák de son élection au poste de Président de l'Assemblée générale à la présente session. Nous remercions également S. E. M. Peter Thomson, qui a présidé les travaux de l'Assemblée avec le plus grand dévouement l'année passée. Je tiens également à souhaiter chaleureusement plein succès à notre Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, et je le félicite de son intention de renforcer l'Organisation.

Il y a deux ans, le Brunéi Darussalam a été fier de s'embarquer avec tous les autres pays dans un long voyage vers la réalisation d'en ensemble d'objectifs ambitieux de développement durable. Ce moment a revêtu une grande importance à nos yeux. Il était

la preuve de la volonté acharnée de l'Organisation d'apporter le développement et la prospérité à tous les pays, indépendamment de leur taille et de leur statut dans le monde. Il nous a montré également ce que nous pouvons accomplir lorsque nous sommes unis.

Le thème choisi pour notre débat général résume parfaitement pour qui nous agissons : nos populations. En conséquence, il importe que nous tenions la promesse que nous leur avons faite. C'est la promesse d'un avenir qui leur permettra de réaliser leurs espoirs et leurs rêves d'une vie meilleure. Nous devrons pour cela nous engager sur le long terme et consentir d'importants investissements.

Au Brunéi Darussalam, cela signifie que nous ne nous contentons pas de développer les infrastructures ou de répondre aux besoins élémentaires. Cela signifie également que nous devons élever des générations de personnes décentes, des personnes qui s'intéressent à leur société et se préoccupent du développement et de l'avenir de leur pays. Il faut donc mettre en place une approche sans exclusive, qui mette un accent prioritaire sur le développement de la jeunesse. Dans l'environnement actuel, qui est de plus en plus concurrentiel, le Brunéi Darussalam est persuadé qu'une éducation de qualité est la clef pour former une nouvelle génération de jeunes hautement qualifiés, aux idées novatrices et qui ont confiance en eux.

Selon l'Organisation internationale du Travail, on estime qu'il aura cette année plus de 291 millions de personnes au chômage dans le monde. C'est pourquoi il sera primordial de créer des possibilités d'emploi, en particulier pour nos jeunes, afin d'améliorer leur niveau de vie. Au Brunéi Darussalam, nous poursuivons nos efforts pour diversifier notre économie et promouvoir le libre-échange aux niveaux bilatéral et régional, et ce afin de bâtir une économie dynamique et durable.

Tout en recherchant le progrès économique, nous devons être conscients de la corrélation entre l'activité humaine et les changements climatiques. C'est en cela que l'Accord de Paris sur les changements climatiques peut galvaniser notre action collective afin de laisser une planète plus propre, plus saine, plus sûre et plus durable aux générations futures. Le Brunéi Darussalam continuera de faire ce qu'il peut pour contribuer à la réalisation de cet objectif. Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, nous encourageons une consommation à haut rendement énergétique et nous sommes en train d'accroître progressivement notre utilisation des énergies renouvelables. Dans le même temps, la conservation de nos forêts est une priorité majeure, et elle complète nos efforts multilatéraux, notamment l'initiative Le Cœur de Bornéo, et plus récemment la Queen's Commonwealth Canopy. Au bout du compte, l'important est d'apprendre à nos populations à prendre soin de notre planète et à la protéger. De fait, il importe d'accentuer les efforts mondiaux dans ce domaine.

La paix et la sécurité régionales et internationales sont indispensables au développement humain et économique. C'est le fondement de la réussite de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) en cette année où elle célèbre son cinquantième anniversaire. Ainsi, pour que l'Asie du Sud-Est et le reste de la région continuent d'aller de l'avant, il incombe à toutes les parties concernées de garantir un environnement stable, sûr et sans risque, exempt de conflits, de guerres ou de la menace d'une guerre. Nous nous efforçons également de renforcer la collaboration en nous appuyant sur des mesures de confiance, sur la diplomatie préventive et sur le règlement des conflits par des moyens pacifiques. C'est grâce à de tels efforts et à une étroite coopération entre ses membres et avec ses partenaires extérieurs que l'ASEAN espère continuer de contribuer à la paix et au développement dans le monde.

Les progrès accomplis par l'ASEAN au cours des 50 dernières années pour garantir la paix et la sécurité régionales ont permis au Brunéi Darussalam d'œuvrer à la réalisation de ses objectifs de développement dans un environnement pacifique et harmonieux. Nous nous félicitons que notre pays figure systématiquement tout en haut du classement de l'*Indice de développement humain* du Programme des Nations Unies pour le développement.

Tandis que le bien-être de notre peuple demeure un objectif national central, nous sommes conscients de l'incidence néfaste des menaces à la sécurité, en particulier en ce qui concerne nos efforts visant à bâtir un monde durable. Comme beaucoup d'autres pays, nous sommes préoccupés par la menace permanente du terrorisme et de l'extrémisme violent. Malheureusement, dans divers endroits du monde, l'impact meurtrier des attentats terroristes continue de tous nous choquer. Nous condamnons ces terribles actes et tenons à exprimer toute notre sympathie et à présenter nos sincères condoléances aux familles des victimes. Nous réaffirmons que le terrorisme ne doit être associé à aucune race, religion, nationalité ou ethnie en particulier.

Pour lutter contre ces menaces, il importe d'examiner l'ensemble des causes profondes du terrorisme, notamment la pauvreté, la marginalisation et l'exclusion, en particulier des jeunes. Nous espérons qu'en mettant l'accent sur l'éducation et le développement de la jeunesse, en créant des possibilités d'emploi, en promouvant une utilisation responsable des médias sociaux ainsi que le dialogue entre les croyances et les civilisations, nous parviendrons à apporter des changements positifs.

Il est tout aussi important d'imprégner les cœurs et les esprits de nos populations des valeurs de paix, d'harmonie, de modération et de respect mutuel. C'est sur la base de ces valeurs que nous parviendrons à créer des sociétés résilientes face aux idéologies destructrices. Il sera essentiel de travailler en lien étroit avec les jeunes, les chefs religieux et les communautés locales pour réaliser cet objectif. Nous saluons donc tous les efforts que déploie la communauté internationale pour prévenir et éliminer le terrorisme et l'extrémisme violent sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations.

Une autre source de profonde préoccupation sont les pandémies et les catastrophes naturelles. À ce propos, je m'associe aux orateurs qui ont déjà exprimé leur sympathie et présenté leurs condoléances aux familles des victimes des récentes catastrophes naturelles qui ont frappé le Mexique, la Sierra Leone, les États-Unis ainsi que plusieurs pays des Caraïbes et de l'Asie du Sud. Compte tenu des effets destructeurs des catastrophes naturelles sur le développement et le bien-être de tous les pays touchés, le Brunéi Darussalam apprécie à sa juste valeur le travail de tous les organismes compétents, notamment les organismes de l'ONU, l'Organisation mondiale de la Santé et l'ASEAN. Ils nous offrent les moyens d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour lutter contre les problèmes que posent ces menaces.

Si nous ne voulons laisser personne de côté, nous ne devons pas oublier la détresse des populations touchées par les guerres, les conflits et l'occupation. Comme tout le monde, les Palestiniens nourrissent l'espoir et le rêve de devenir éducateurs, médecins, ingénieurs, artistes, athlètes et inventeurs, autant de destins qui servent les intérêts de l'humanité. Cependant, depuis plus d'un demi-siècle, l'occupation étrangère empêche un grand nombre d'entre eux de réaliser pleinement leur potentiel humain et de contribuer davantage au développement mondial. La paix, la liberté, la justice et l'autodétermination sont des droits fondamentaux des Palestiniens. En tant qu'Organisation mondiale légitime et véritablement représentative, l'ONU a l'obligation morale et juridique de faire respecter ces droits et de faire en sorte qu'il soit répondu des actes contraires au droit international.

Nous continuons de compter sur l'Organisation des Nations Unies, ainsi que sur toutes les parties intéressées pour instaurer une paix globale et durable et la stabilité dans la région. Nous devons poursuivre les efforts en vue de traduire la reconnaissance internationale grandissante de l'État de Palestine en changements positifs sur le terrain, afin que les Palestiniens puissent poursuivre le développement durable dans leur propre patrie.

Le Brunéi Darussalam attend de l'ONU qu'elle traite des questions urgentes partout dans le monde. Il est important pour l'ONU de renforcer ses relations de travail avec son réseau de partenaires, notamment les organisations régionales telles que l'Organisation de la coopération islamique, le Commonwealth et l'ASEAN.

Afin de mieux refléter les besoins et les réalités du XXIe siècle, le monde a besoin d'une ONU plus forte, plus efficace et plus efficiente. C'est pourquoi nous appuyons les idées avancées par notre Secrétaire général pour réformer l'ONU et repositionner l'Organisation afin qu'elle mette davantage l'accent sur les mesures de prévention des conflits, y compris la médiation. Nous croyons que de telles initiatives aideront considérablement l'ONU à optimiser ses travaux et ses ressources et surtout à sauver des vies, à préserver la dignité humaine et à promouvoir la paix et la sécurité dans le monde.

Nous voulons une ONU qui soit adaptée à ses buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. En fin de compte, il incombe à tous les États Membres de faire en sorte que l'ONU soit véritablement à la hauteur de son nom. Tandis que nous œuvrons ensemble en faveur d'un avenir meilleur, nous espérons une ONU couronnée de succès. Les succès de l'ONU profitent à l'humanité. Lorsque c'est le cas, nous sommes tous gagnants.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Dato'Sri Anifah Aman, Ministre des affaires étrangères de la Malaisie.

M. Aman (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je félicite M. Miroslav Lajčák pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session. Je suis convaincu que, sous sa direction avisée, l'Assemblée

générale – principal organe délibérant et décisionnel de l'ONU – réalisera des avancées substantielles face aux nombreux défis auxquels l'Organisation est confrontée aujourd'hui.

Je félicite chaleureusement S.E.M. António Guterres de sa nomination au poste de Secrétaire général. Je l'assure que son entreprise visant à faire de l'ONU une organisation efficace, pertinente et noble a le plein appui et l'entière coopération de la Malaisie.

Le thème de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale, « Priorité à l'être humain : paix et vie décente pour tous sur une planète préservée», est très pertinent et opportun tandis que nous œuvrons collectivement et individuellement à atteindre l'ensemble des 17 objectifs de développement durable d'ici à 2030. Ce périple ne sera pas facile. Certains ont même préconisé que ce devrait être la seule priorité de la communauté internationale tout entière – s'efforcer d'assurer notre survie future de manière inclusive. Nous devons renforcer notre détermination et tenir notre promesse faite à tous les citoyens du monde, à savoir que personne ne sera laissé pour compte.

Sur cette base, la Malaisie a toujours orienté son programme de développement vers l'accomplissement de cette promesse. Le développement durable est au cœur de l'approche de la Malaisie en matière de développement depuis les années 70. En 2009, le Gouvernement malaisien a lancé son nouveau modèle économique, qui comporte trois nouveaux objectifs : revenu élevé, inclusivité et durabilité. Ces objectifs restent en corrélation avec les trois composantes du Programme de développement durable à l'horizon 2030, à savoir la croissance économique, les besoins sociaux et la protection de l'environnement.

Nous avons également adopté des politiques de développement prospectives au travers du onzième plan quinquennal malaisien, qui couvre la période 2016-2020, sur le thème « Ancrer la croissance dans les êtres humains ». Ce plan de développement réaffirme l'attachement du Gouvernement malaisien à la vision d'une croissance fondée sur la prospérité et le bien-être de son peuple, tout en préservant l'environnement et en renforçant la paix.

En juillet, la Malaisie a présenté son examen national volontaire au Forum politique de haut niveau sur les objectifs de développement durable. Cet examen, qui rend compte des mesures prises par la Malaisie pour faire avancer la mise en œuvre des objectifs de développement durable, témoigne de la détermination constante de mon pays à réaliser le Programme 2030. Le Gouvernement malaisien s'efforce de veiller à ce que tous les Malaisiens aient une part équitable dans la prospérité et la richesse du pays et que personne ne soit laissé de côté.

Plus tôt cette semaine, la Malaisie s'est associée aux autres États qui ont signé le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous sommes convaincus que l'impact politique et juridique du Traité saura mener collectivement la communauté internationale vers l'élimination des armes nucléaires et le maintien d'un monde exempt de ces armes. Nous avons été guidés par l'engagement des États en faveur d'un instrument qui soit juridiquement cohérent et facile à appliquer, qui envoie avec force le message politique que les armes nucléaires sont catégoriquement inacceptables.

La Malaisie croit fermement qu'il faut continuer à renforcer et à améliorer les capacités d'application législatives et collectives face aux menaces à la sécurité internationale, en particulier la prolifération des armes de destruction massive, notamment au profit d'acteurs non étatiques. Nous restons fermement attachés à nos obligations internationales dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale par le biais de diverses approches nationales, régionales et internationales.

Dans ce contexte, la Malaisie réitère sa condamnation énergique des lancements de missiles et des essais nucléaires de la République populaire démocratique de Corée, qui ont gravement compromis le désarmement mondial et le régime de non-prolifération. La Malaisie appelle la République populaire démocratique de Corée à s'abstenir de procéder à de nouveaux essais nucléaires et lancements de missiles, à mettre fin à ses programmes nucléaires et de missiles balistiques et à se conformer pleinement à ses obligations internationales dans l'intérêt du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La Malaisie s'associe aux autres nations pour souligner la nécessité d'une reprise immédiate des négociations et d'un dialogue pacifique entre les parties concernées en vue de trouver une solution durable à ce conflit de longue date.

Nous constatons également une convergence des nouvelles menaces à la sécurité dues aux migrations irrégulières et aux activités de la criminalité transnationale, qui incluent le terrorisme, la traite d'êtres humains, le trafic de drogue, le blanchiment d'argent et la cybercriminalité. Les menaces que nous rencontrons

aujourd'hui ont un impact de plus en plus souvent régional et international, affectant nos économies de façons que nous n'avons jamais connues auparavant. C'est la raison pour laquelle la Malaisie a fait des efforts considérables pour améliorer sa législation et ses capacités d'application de la loi en adoptant une approche globale pour prévenir et combattre ces crimes odieux.

Malheureusement, tandis que nous consacrons toute notre attention à la paix, à une vie décente et une planète viable, il y a des populations dans le monde qui souffrent de terribles crimes contre l'humanité. Ces dernières semaines, nous avons vu un groupe de militants rohingya de l'État rakhine désespérés et insensés se livrer de nouveau à des actes de violence. Toutefois, les opérations ultérieures de « nettoyage » menées par le Myanmar ont fait d'innombrables victimes civiles innocentes et provoqué la fuite de plus de 400 000 Rohingya de leurs foyers. Les violences aveugles perpétrées contre les Rohingya pendant ces opérations inquiètent sérieusement la Malaisie, tout comme d'autres. Ces atrocités ont déclenché une crise humanitaire à grande échelle que le monde ne peut tout simplement pas ignorer et face à laquelle il doit être tenu de réagir.

Si la situation actuelle n'est pas réglée de façon judicieuse, la population désespérée de l'État rakhine deviendra une proie facile pour le recrutement des extrémistes, auxquels le mécontentement prolongé, la colère et le dénuement offrent un terreau fertile. Bien que le Gouvernement du Myanmar a donné à plusieurs reprises l'assurance qu'il allait prendre des mesures pour régler le problème, les récentes violences ne calment pas notre inquiétude quant au fait que des garanties efficaces vont être mises en place sur le terrain. Par conséquent, j'appelle le Gouvernement du Myanmar à mettre fin à la violence, à cesser de détruire les vies et les biens, et à permettre l'acheminement immédiat et sans entrave de l'aide humanitaire.

Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter le Gouvernement bangladais d'avoir tout mis en œuvre pour accueillir près d'un demi-million de réfugiés rohingya au cours des trois dernières semaines. Accueillir un si grand nombre de réfugiés mettrait incontestablement à rude épreuve n'importe quel pays. La Malaisie a envoyé une aide humanitaire au Bangladesh le 9 septembre et ne s'arrêtera pas là. Dans un esprit de compassion et d'humanité, j'appelle la communauté internationale à soutenir les efforts humanitaires au Bangladesh.

Notre échec collectif à trouver une solution à la question palestinienne est totalement inacceptable. La situation en Palestine reste décourageante et effroyable tandis qu'Israël continue de violer le droit international avec son approche répressive contre les Palestiniens sans défense. Voilà 50 ans cette année qu'Israël occupe le territoire palestinien, et nous devons continuer à redoubler d'efforts pour trouver une solution juste et durable à la question palestinienne.

La Malaisie réaffirme que toute mesure prise par Israël pour imposer ses lois, sa juridiction et son administration sur la ville sainte de Jérusalem est illégale et totalement inacceptable. Nous restons extrêmement préoccupés par l'absence d'application du principe de responsabilité pour les forces d'occupation israéliennes et par le blocus de Gaza et la crise humanitaire qui en résulte. Nous sommes totalement consternés par le fait que les perspectives d'une coexistence pacifique s'évanouissent tandis que les activités d'implantation illégales d'Israël se poursuivent sans relâche.

La mise en œuvre de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité, adoptée le 23 décembre 2016, demeure problématique. À cet égard, la Malaisie renouvelle son appui aux travaux du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et à son approche volontariste concernant la nécessité d'un rapport trimestriel écrit du Secrétaire général sur la mise en œuvre de cette résolution. Nous exhortons la communauté internationale, en particulier les États Membres, à rester fermes dans leurs principes et à appuyer cet appel vital. Si nous continuons à permettre que la résolution soit affaiblie de manière délibérée et éhontée, au point de la rendre inapplicable, nous serons coupables d'avoir ruiné la solution des deux États.

La Malaisie continuera de soutenir le travail de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Le sort des quelque 5 millions de réfugiés palestiniens enregistrés ne peut être ignoré. Compte tenu de la situation financière difficile dans laquelle se trouve l'Office, nous exhortons la communauté internationale à renforcer son engagement et à fournir une assistance financière et d'autres formes d'assistance pertinentes.

Dans le contexte de notre lutte contre le fléau de l'extrémisme violent, la Malaisie souhaite réaffirmer l'urgence d'adopter une approche axée sur la modération pour endiguer la propagation de l'extrémisme et la radicalisation. À cette fin, la Malaisie réitère son appel à la formation d'un mouvement mondial des modérés,

lancé par le Premier Ministre Najib Razak en 2010, afin d'éteindre les flammes de la haine et de circonscrire l'influence des idées extrémistes et à courte vue qui alimentent l'intolérance, la xénophobie et la haine raciale, entre autres.

Il est impératif que les communautés de races, de religions et de cultures différentes se regroupent autour d'aspirations pacifiques communes et de la célébration de notre diversité, au lieu de subir l'influence des extrémistes et de tomber dans leurs pièges. La Malaisie se réjouit donc à l'idée de faire entrer le mouvement mondial des modérés à l'ONU à travers un projet de résolution qui sera présenté à la présente session. Il faut absolument que les voix de la raison, de la tolérance et de la compréhension l'emportent sur celles qui glorifient l'extrémisme qui sème les germes de la haine au sein de nos communautés.

Pour mener à bien les tâches ardues qui l'attendent, l'ONU ne peut se permettre de rester immobile et inactive. Depuis qu'il a pris les rênes de l'Organisation, le Secrétaire général, avec le Secrétariat, a entrepris divers efforts pour rendre l'ONU plus efficace, plus rationnelle et plus souple. La Malaisie salue le dynamisme et le leadership du Secrétaire général à travers ses diverses initiatives de réforme, notamment l'examen du dispositif de paix et de sécurité, l'amélioration du système au service du développement et la réforme de la gestion de l'ONU, entre autres.

La Malaisie est d'avis qu'aucune grande initiative de réforme susceptible de comporter des mesures de réduction des coûts ne doit avoir pour effet d'entraver ou de perturber les efforts de développement actuels menés par l'Organisation pour instaurer la paix et une vie décente pour tous. Cela inclut les opérations de maintien de la paix, la consolidation de la paix et les programmes de développement dans les pays en développement, en particulier dans les pays en conflit. Je puis assurer de la coopération, du soutien et de la volonté de ma délégation de travailler en étroite collaboration avec le Secrétaire général, tous les États Membres et les diverses parties prenantes en vue de la mise en œuvre des initiatives de réforme.

Engageons-nous de manière plus ferme à nous acquitter de nos responsabilités collectives. L'Assemblée peut compter sur l'appui et l'engagement continus de la Malaisie à l'égard des objectifs de l'ONU et des travaux de l'Assemblée générale.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République de Sierra Leone, S. E. M. Samura M.W. Kamara.

M. Kamara (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : J'apporte à l'Assemblée les salutations fraternelles et les meilleurs vœux de S. E. M. Ernest Bai Koroma, Président de la République de Sierra Leone. Le Président Koroma regrette profondément de ne pouvoir participer à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale, en raison de circonstances indépendantes de sa volonté. Il m'a cependant demandé de livrer le message suivant :

> « Je félicite le Président de son accession à la responsabilité de diriger les travaux de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session. Je tiens à l'assurer de mon soutien personnel et de celui de mon pays tout au long de son mandat. Qu'il me soit permis également de féliciter et d'accueillir chaleureusement le nouveau Secrétaire général, M. António Guterres. Je rends hommage à leurs prédécesseurs, M. Peter Thomson et M. Ban Ki-moon, pour leur leadership et leur engagement exceptionnel au service de nos aspirations et de notre action collectives, du maintien de la paix et de la sécurité mondiales et de la réalisation du développement durable pour tous, ainsi que pour toute l'attention qu'ils ont consacrée aux changements climatiques.
>
> En mars 2018, le peuple sierra-léonais se rendra aux urnes pour élire ses nouveaux dirigeants à l'occasion des élections locales, législatives et judiciaires. Dans quelques mois, mon second mandat arrivera à son terme et je transmettrai pacifiquement le pouvoir au prochain président démocratiquement élu de la Sierra Leone. Cela fait 10 ans que nous travaillons ensemble, 10 ans que nous bâtissons et consolidons la paix et la démocratie, que nous jouissons d'un climat dans lequel le pouvoir se transmet de façon pacifique et où il existe un pluralisme des partis politiques, une société civile dynamique et un monde des médias libre de faire entendre ses critiques. Nous ne sommes pas encore où nous voulons en être en tant que pays mais, grâce à l'appui soutenu de la communauté internationale, la Sierra n'est pas où elle en était il y a 10 ans.
>
> Aujourd'hui, un pays qui était autrefois considéré comme un État fragile est classé parmi

les plus pacifiques d'Afrique de l'Ouest et se situe aux alentours de la quatrième place à l'échelle du continent. Nous avons relevé notre économie au point d'en faire l'une de celles qui connaissent les croissances les plus rapides en Afrique. Même lorsque la flambée de maladie à virus Ebola nous a porté un coup d'arrêt et fait dérailler, nous nous sommes battus, avec le soutien de la communauté internationale, et à présent nos perspectives économiques sont de nouveau positives.

Quand je fais retour sur ces 10 ans, quand je vois le chemin long et ardu que nous avons parcouru ensemble, alors que je me prépare à quitter mes fonctions, je suis empli de fierté, d'un sentiment d'accomplissement, et je ressens de la satisfaction à l'idée que nous avons joué notre rôle dans la reconstruction de notre nation, offrant un quotidien meilleur et donnant de l'espoir à des millions de personnes.

Je tiens particulièrement à saluer l'Organisation des Nations Unies pour sa contribution sensible au rétablissement de la paix, de la sécurité et de la stabilité et au redressement économique dans mon pays. Je constate avec plaisir que l'ONU, par l'intermédiaire de la Commission de consolidation de la paix, décrit aujourd'hui la Sierra Leone comme un vrai vivier d'enseignements pour une transition sans heurt de la guerre à la paix, la démocratie et la stabilité. Ces enseignements nous ont donné des outils précieux et rentables pour le règlement pacifique des différends et la prévention des conflits.

Nous avons toujours été plus que prêts et déterminés à partager ces enseignements avec d'autres pays qui subissent un sort similaire, en particulier ceux de notre petit groupe g7+ des pays sortant d'un conflit, qui font tout leur possible pour remiser la fragilité dans le passé et promouvoir la résilience. Nous avons déjà tenu trois élections pacifiques, libres et régulières, qui ont été couronnées de succès et largement saluées, au lendemain des conflits civils. Elles démontrent clairement notre efficacité exemplaire dans la consolidation de la paix et de la sécurité. Les élections à venir ne dépareilleront pas en termes de transparence, de régularité et de crédibilité.

Le thème retenu pour la présente session, « Priorité à l'être humain : paix et vie décente pour tous sur une planète préservée », est approprié et tombe à point nommé en des temps où le monde est marqué par des incertitudes et des difficultés, notamment des menaces naissantes qui tendent à saper notre action visant à favoriser l'épanouissement économique et social de tous les peuples. Depuis 72 ans, par l'intermédiaire de l'Organisation, nous conjuguons nos efforts pour empêcher une guerre majeure et promouvoir les droits de l'homme, les libertés fondamentales, la justice et l'égalité des droits pour les hommes et les femmes de toutes les races. Pourtant, nous devons faire face à des défis mondiaux gigantesques et sans précédent. Le cycle des conflits et de la violence, qui semble sans fin, les effets destructeurs et dévastateurs des changements climatiques, la propagation du terrorisme et les plus grandes crises de l'histoire récente en ce qui concerne les réfugiés, les migrants et les questions humanitaires continuent de remettre en question l'efficacité de notre système international sous sa forme actuelle, de même que notre aptitude à promouvoir la paix durable et une vie décente pour tous.

Nous devrions par conséquent trouver des idées novatrices et établir des mécanismes crédibles pour mettre fin à tous les conflits de façon pacifique. Nous devrions promouvoir le progrès social, la paix et la sécurité, les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Il nous faut impérativement garantir de meilleures conditions de vie à l'humanité toute entière. Nous devons rester inflexibles dans notre attachement à préserver la planète pour les générations présentes et futures. Il convient à cet égard que l'Assemblée réfléchisse à des réformes qui soient de nature à renforcer notre obligation collective de servir les fins et d'appliquer les principes qui forment le socle de l'Organisation.

L'Assemblée générale réaffirme constamment notre engagement collectif à donner plus de poids au rôle de médiation dans le règlement pacifique des différends et la prévention et le règlement des conflits. Il constitue un outil précieux et d'un bon rapport coût-efficacité. La Sierra Leone est convaincue que nous devons continuer à faire fond sur les avancées obtenues par l'intermédiaire de nos initiatives de diplomatie préventive, notamment la collaboration accrue entre les uns et les autres et, sur le plan régional, au sein de nos organisations

et entre les différents acteurs, en tirant profit des enseignements qui nous ont aidés jusqu'à présent à instaurer un certain degré de paix et de sécurité internationales.

À cet égard, je vois matière à espérer dans la tendance marquée du système des Nations Unies à privilégier le recours à la diplomatie préventive et à la médiation pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les bons offices du Secrétaire général, dont le dispositif d'alerte rapide et les groupes de contact internationaux, sont un moyen important de prévenir les conflits et doivent être renforcés pour répondre efficacement à toute situation de crise. Le recours effectif au Chapitre VI de la Charte reste donc la meilleure option pour l'Organisation quand il s'agit d'empêcher et de résoudre pacifiquement les différends.

À l'évidence, la médiation demeure un puissant instrument de prévention et de règlement des conflits armés et doit être utilisée dans toute la mesure possible. Mon pays en a bénéficié sous les auspices de l'ONU et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. L'expérience nous a appris que, pour être fructueux, les efforts de médiation doivent comprendre des mesures telles que la cessation rapide des hostilités, la conclusion d'accords de cessez-le-feu crédibles et le déploiement sans retard de missions de maintien de la paix et d'observation pour qu'il soit possible d'entreprendre et de superviser le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants et des déplacés.

En outre, il faut accentuer encore la fonction assumée par les organisations régionales en partenariat avec les Nations Unies pour agir plus fermement dans la mise en œuvre de mesures préventives comme par exemple les dispositifs d'alerte rapide. Les organisations régionales sont généralement mieux à même de générer la volonté politique requise pour la prévention des conflits dans leur région.

Le rôle de la Commission de consolidation de la paix est exemplaire et il serait bon de puiser dans son expérience, son expertise et ses connaissances pour ce qui consiste à empêcher les différends de déboucher sur des violences ou des guerres et à soutenir les initiatives post-conflit. De ce point de vue, nous encourageons le partage des expériences et des enseignements par l'entremise de la Commission de consolidation de la paix.

Comme je l'ai déjà indiqué, depuis que j'ai pris les rênes de la Sierra Leone il y a presque 10 ans, le pays continue de progresser régulièrement, en particulier dans les secteurs prioritaires des infrastructures, du développement humain, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, de la démocratie, des relations internationales, de la justice, des droits fondamentaux et de la gouvernance inclusive, ainsi qu'il ressort de mes plans de développement à moyen terme – le programme pour le changement, suivi du programme pour la prospérité. Ces stratégies porteuses de transformation font beaucoup pour réparer et guérir les dégâts et les blessures d'une guerre brutale, tout en posant les jalons du développement socioéconomique durable et de la prospérité partagée et, plus précisément, de la transformation de la Sierra Leone en un pays à revenu intermédiaire d'ici à 2025.

Il y a trois ans, en 2014, la flambée inattendue et sans précédent de la maladie à virus Ebola a considérablement endommagé le tissu économique et social et compromis les avancées que la Sierra Leone avait âprement réalisées en 10 ans de reconstruction progressive à l'issue du conflit. Peu de temps après avoir été reconnue comme l'un des pays présentant le plus fort taux de croissance au monde, la Sierra Leone a vu son économie plonger très fortement, avec un taux de croissance du produit intérieur brut qui, alors qu'il avait atteint des sommets en 2012 et 2013, à 15,2 % et 20,1 %, a enregistré une chute record, au point de s'établir à 4,6 % en 2014 et -21,7 % en 2015. L'épidémie a mis au jour des faiblesses systémiques fondamentales qui n'avaient pas encore été traitées dans la Sierra Leone d'après-conflit, s'agissant en particulier du système de santé. Le combat mené pour venir définitivement à bout du virus Ebola a largement été gagné grâce à une direction forte, à la mobilisation des collectivités et à la résilience nationale.

Alors que nous étions sur le point d'en finir avec nos efforts de relèvement après la flambée d'Ebola, des pluies torrentielles se sont abattues sur la Sierra Leone aux premières heures

du 14 août, entraînant des inondations éclair dans plusieurs parties de la capitale et l'effondrement du mont Sugarloaf, qui surplombe Freetown et ses environs, de telle sorte qu'il en a résulté des dégâts considérables. La catastrophe a eu un impact profond et de grande ampleur, en particulier pour les femmes et les enfants, qui ont été les plus touchés. On a dénombré plus de 500 décès, plusieurs personnes ont été gravement blessées ou traumatisées, plus de 600 sont encore portées disparues, environ 7 000 n'ont plus de foyer et les pertes en biens matériels se montent à quelque 30 millions de dollars.

C'est la troisième fois cette année que des pluies torrentielles ont des effets dévastateurs, principalement sur les groupes vulnérables de nos villes. Elles ont entraîné le déplacement de centaines de personnes, détruit des terres agricoles, des commerces et des biens, et provoqué des pertes en vies humaines.

Tout en saisissant cette occasion pour remercier une fois de plus la communauté internationale de son appui en ces moments de peine et de difficultés, je tiens à signaler que ces catastrophes viennent nous rappeler avec force que les changements climatiques sont bien réels. Elles attestent également du niveau de vulnérabilité de la Sierra Leone face aux changements climatiques. C'est pourquoi je réaffirme l'appui de la Sierra Leone à l'Accord de Paris sur les changements climatiques, et j'exhorte à déployer des efforts concertés à l'échelle mondiale pour lutter contre cette menace immédiate et concrète qui pèse sur l'humanité.

Sous ma direction, la Sierra Leone a consolidé sa stabilité politique en renforçant ses institutions, et a posé les fondements d'une bonne gouvernance en permettant à ces mêmes institutions de disposer d'une influence et d'une marge de manœuvre suffisantes pour s'acquitter de leurs mandats réglementaires respectifs. Mon gouvernement a franchi d'importants jalons dans les domaines de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, ainsi que dans la promotion de l'emploi et de l'autonomisation des jeunes. Nous avons mis en place un environnement réglementaire plus stable pour l'investissement et la production de richesse, ce qui, à moyen et long terme, créera des possibilités d'emploi propices à un développement socioéconomique sans exclusive des jeunes, des personnes handicapées et des femmes.

Les programmes de mon gouvernement concernant l'administration locale et la décentralisation ont donné davantage de place à une participation élargie et plus concrète des communautés à notre trajectoire de développement. En outre, le lancement, en 2008, de l'initiative pour un gouvernement ouvert, suivi en 2014 de notre adhésion au Partenariat pour le gouvernement ouvert, ont tous deux été un tremplin efficace pour une gouvernance transparente et l'autonomisation des citoyens, ce qui a permis de renforcer la confiance entre mon gouvernement et la population. Compte tenu de ces évolutions, la Sierra Leone est désormais sur des rails solides, et continuera de consolider sa transition de la guerre à la paix, d'asseoir sa légitimité démocratique et d'assurer une croissance sans exclusive et une vie décente pour tous.

Tirant les enseignements de l'épidémie à virus Ebola, mon gouvernement s'est attelé à la tâche de mettre en place un système de santé résilient afin de prévenir, détecter et combattre toute menace sanitaire de même nature. Nous avons créé, à l'échelle nationale, des laboratoires de santé publique qui sont pleinement capables de procéder au dépistage des fièvres hémorragiques virales, notamment l'Ebola. Les inondations et les glissements de terrain témoignent de la nécessité de prêter davantage attention à l'environnement, notamment pour ce qui concerne la gestion des terres, le reboisement, la construction de logements abordables, l'urbanisation et l'assainissement des taudis.

Tout en restant déterminés à accélérer la transformation positive de la Sierra Leone, en veillant à ce que les Sierra-Léonais puissent récolter les dividendes de la paix et de la démocratie que nous avons tant méritées, nous espérons des échanges plus stratégiques avec nos partenaires pour mettre effectivement en œuvre les objectifs de développement durable en Sierra Leone, surtout s'agissant de la diversification de notre économie, avec un accent particulier sur l'agriculture, la pêche, le tourisme et les industries manufacturières, ainsi que sur les investissements

dans l'éducation et la santé. Tout montre que ces secteurs aux ressources abondantes recèlent un potentiel économique considérable en matière de partenariats public-privé et de coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire. Nous exhortons nos partenaires à se joindre à nous pour tirer parti de ces potentiels.

En ma qualité de coordonnateur du Comité des Dix de l'Union africaine sur la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU, je voudrais conclure mes observations en réaffirmant la préoccupation de l'Afrique face à la lenteur de ce processus de réforme. Cette préoccupation a été exprimée par le Président en exercice de l'Union africaine, S. E. M. Alpha Condé, Président de la République de Guinée, ainsi que par plusieurs autres chefs d'État et de gouvernement.

Au-delà d'un désir impérieux de corriger l'injustice historique faite à l'Afrique, nous devons réfléchir sérieusement aux réalités géopolitiques actuelles qui, collectivement, nous obligent à réformer et à moderniser le système des Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité. Nous devons également considérer la force numérique du continent, sa puissance économique grandissante, la dynamique de sa population et son rôle de plus en plus important dans le système multilatéral. Dans un tel contexte, la demande de l'Afrique, telle qu'énoncée dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte, est donc d'autant plus légitime et il doit y être accédé, si nous voulons un système de gouvernance mondiale fondé sur l'équité.

Tandis que nous contemplons le travail qui nous attend, nous ne devons pas perdre de vue notre obligation commune de veiller à l'instauration d'un monde pacifique et sûr, en réglant nos désaccords, y compris les différends aux niveaux national et international, par un dialogue constructif. Nous devons respecter les mécanismes de médiation prévus par la Charte des Nations Unies, et accorder la priorité à leur renforcement. Je suis convaincu que le rythme du développement mondial et de l'instauration de la paix et de la sécurité s'accélérera sensiblement si nous comprenons à quel point il serait judicieux d'utiliser les ressources consacrées actuellement à la course aux armements nucléaires pour promouvoir un développement axé sur l'être humain. Cela profitera davantage à l'humanité que de poursuivre à notre détriment cette course à la suprématie, et nous permettra d'atteindre notre objectif double, tant désiré, d'une paix et d'un développement durables.

Alors que je m'apprête à quitter en toute civilité les fonctions de Président de mon pays bien-aimé, je nourris l'espoir sincère qu'une mise en œuvre réussie des priorités et programmes que je viens d'énoncer renforcera la capacité de la Sierra Leone d'atteindre les objectifs de développement durable. J'espère également que la communauté internationale continuera de se tenir aux côtés du peuple noble et résilient de Sierra Leone dans sa quête pour réaliser notre aspiration collective à accéder au statut de pays à revenu intermédiaire. J'espère ardemment que la dynamique et la trajectoire de développement observées actuellement, animées par des stratégies porteuses de transformation et des mesures à l'effet catalyseur, seront entretenues par mon successeur grâce à la poursuite du partenariat avec l'ONU. C'est pourquoi je remercie tous nos partenaires de développement, aux niveaux bilatéral et multilatéral, qui ont collaboré avec nous à l'appui des immenses progrès que nous avons réalisés durant mon mandat. »

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs qui souhaitent exercer leur droit de réponse, je rappelle aux membres que les déclarations dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M^me^ Ivanović (Serbie) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à exercer son droit de réponse suite à la déclaration prononcée par le Premier Ministre de la République d'Albanie (*voir A/72/PV.15*).

En cette soixante-douzième session de l'Assemblée générale, alors que les États Membres consacrent leurs efforts à trouver des solutions aux nombreux défis que connaît la communauté internationale, je tiens à souligner que la consolidation de la paix, de la sécurité et de la stabilité au niveau international continue d'être une question prioritaire pour la République de Serbie aussi. Pour atteindre cet objectif, mon pays consacre tous ses efforts au renforcement de la coopération, de la stabilisation et de la réconciliation régionales, ce pour quoi il a été largement reconnu et salué. Par

conséquent, nous partageons pleinement la vision de Balkans occidentaux œuvrant de concert, ainsi que les démarches entamées dans ce sens.

Au cours du débat général de la présente session, nombreux sont les dignitaires qui ont souligné la nécessité de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les États Membres. Toutefois, le Premier Ministre de la République d'Albanie a encore une fois utilisé la tribune de l'Assemblée pour demander aux États Membres de reconnaître l'indépendance de la province sud de la Serbie, le prétendu « État indépendant du Kosovo », en infraction de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, de la Charte des Nations Unies et des principes sur lesquels repose l'Organisation. Malheureusement, le Premier Ministre albanais a également induit en erreur les États Membres en affirmant qu'un dialogue est en cours entre deux États – la Serbie et le Kosovo – et non, comme c'est réellement le cas, entre Belgrade et Pristina, cette dernière représentant les institutions provisoires d'administration autonome de la province.

Je tiens à rappeler que toutes les questions en souffrance dans le processus de normalisation des relations entre Belgrade et Pristina sont abordées dans le cadre du dialogue mené à Bruxelles, avec la facilitation de l'Union européenne. Tout acte unilatéral pendant ce dialogue ne fera que saper le processus. Il va sans dire qu'une déclaration comme celle qu'a faite le Premier Ministre de l'Albanie aujourd'hui risque de compromettre les résultats positifs obtenus dans le cadre de ce dialogue et de freiner tout progrès à l'avenir.

Pour terminer, je voudrais souligner que le règlement du statut de la province méridionale de la Serbie figure parmi les principales priorités de mon gouvernement. Nous avons démontré, maintes et maintes fois, notre volonté de contribuer activement aux efforts déployés pour parvenir à des solutions acceptables par tous, compte étant tenu des intérêts légitimes de toutes les communautés du Kosovo-Metohija.

Le Kosovo n'est pas un État indépendant et n'est pas Membre de l'ONU. Que ce soit bien clair, je rappelle une fois encore que la Serbie continuera d'utiliser toutes les voies diplomatiques pour préserver sa souveraineté et son intégrité territoriale.

M. Al-Kuwari (Qatar) (*parle en arabe*) : Ma délégation rejette toutes les allégations et fausses accusations que nous avons entendues au début de la déclaration faite par le représentant des Émirats arabes unis contre mon pays, l'État du Qatar. Mon pays fait l'objet d'un blocus illicite et injuste qui viole sa souveraineté et foule aux pieds son pouvoir décisionnel à l'échelon national.

Ce que nous avons entendu aujourd'hui dans la déclaration des Émirats arabes unis fait suite aux fausses accusations et allégations lancées par les pays participant à ce blocus, dont font partie les Émirats arabes unis, en vue de diffamer l'État du Qatar et de nuire à ses relations avec les pays amis et à sa politique étrangère. Le blocus a commencé par des actes de piraterie aérienne et maritime, conjugués à des crimes électroniques, tels que le piratage de l'agence de presse qatarienne. Ces allégations et fausses accusations, qui se poursuivent depuis trois mois, s'accompagnent d'un blocus tous azimuts qui viole toutes les formes de coopération sur lesquelles l'Organisation a été créée. Il viole la Charte des Nations Unies, les droits de l'homme et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Il viole les bonnes relations entre les États et les principes humanitaires. Il viole également la charte du Conseil de coopération du Golfe.

De nombreux pays ont condamné le blocus et appelé à sa levée. Nombre d'entre eux ont évoqué ses effets négatifs. L'unité de notre peuple, notre position dans le monde et les manifestations de solidarité que nous avons reçues de pays du monde entier nous permettent de résister à ces mesures injustes, et, ensemble, nous pourrons en venir à bout. Nous estimons que ces mesures illégales entravent les efforts déployés par l'ONU pour renforcer la coopération entre les pays et relever nos défis communs.

En dépit des nombreuses tentatives visant à diffamer l'État du Qatar, nous savons que la communauté internationale est parfaitement consciente des objectifs poursuivis par cette campagne, et que les pays participant au blocus n'ont pas pu prouver pourquoi ils l'avaient imposé. La communauté internationale sait aussi que leurs revendications ne visent qu'à punir l'État du Qatar, parce que nous luttons pour les droits de l'homme, la liberté d'expression et le règlement pacifique des conflits. Ce qu'ils essaient de faire, c'est de forcer l'État du Qatar à modifier sa position.

Le bilan de l'État du Qatar s'agissant de la lutte contre le terrorisme est connu de tous ici à l'ONU et de tous nos partenaires dans le cadre de cette lutte. Notre bilan est meilleur que celui des pays affirmant le contraire. J'en veux pour preuve notre participation à l'alliance internationale pour la lutte contre le terrorisme

et aux autres efforts régionaux et internationaux menés à cette fin. L'État du Qatar œuvre également par l'intermédiaire de mécanismes bilatéraux à renforcer la coopération régionale et internationale afin de combattre le terrorisme et tarir ses sources de financement. Nous avons honoré les obligations internationales que nous imposent les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité afin de lutter contre le terrorisme et mettre fin à son financement, que ce soit par le gel des avoirs, l'interdiction de voyager ou d'autres mesures adoptées par le Conseil de sécurité. L'État du Qatar appliquera toujours sans vaciller les résolutions du Conseil de sécurité contre le terrorisme.

Pour terminer, nous tenons à dire qu'il nous incombe à tous de respecter les buts et principes énoncés dans la Charte quant à la souveraineté des pays, à la non-ingérence dans les affaires des États et au respect des droits de l'homme. Nous considérons que l'Assemblée générale est l'instance la plus représentative au monde et le meilleur forum pour défendre la Charte, les droits de l'homme et le droit international. Au lieu d'accuser l'État du Qatar, les Émirats arabes unis doivent mettre fin à toutes leurs violations des résolutions du Conseil de sécurité en Libye. Ils doivent cesser de semer le chaos, de déclencher des conflits et de faire mine de lutter contre le terrorisme afin de servir leurs propres intérêts, sachant que leurs politiques délétères ne font qu'alimenter le terrorisme. Nous appelons la communauté internationale à condamner ces mesures.

M. Idrizi (Albanie) (*parle en anglais*) : Ma délégation prend la parole pour répondre à la déclaration que vient de faire le représentant de la Serbie en réaction à la déclaration faite ce matin dans le débat général par le Premier Ministre de l'Albanie, S. E. M. Edi Rama (voir A/72/PV.15). J'aurais aimé ne pas avoir à le faire à cette heure tardive, mais il me paraît très important de faire la mise au point suivante.

Le représentant de la Serbie a mis en cause l'appel lancé par le Premier Ministre de l'Albanie aux États Membres de l'ONU qui n'ont pas encore reconnu le Kosovo. Je voudrais rappeler que le Kosovo est un État indépendant depuis 2008 et qu'il a été reconnu par 114 États Membres à ce jour. En l'espace de près de 10 ans, le Kosovo a établi et renforcé son identité géopolitique à l'échelle mondiale, et sa contribution à la paix, à la stabilité et à la coopération dans la région a été saluée. Aujourd'hui, le Kosovo est un membre et un participant actif à toutes les initiatives régionales de l'Europe du Sud-Est. Il a signé un Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne et, à l'instar de tous les autres pays de la région, s'emploie à future adhésion à l'Union européenne.

La reconnaissance internationale et la pleine participation du Kosovo à tous les organes régionaux se sont traduites par des avantages clairs. Elles ont permis d'améliorer le climat politique général dans la région, facilité les relations commerciales et économiques et renforcé la mobilité des personnes, en particulier des jeunes. Nous restons convaincus qu'à la lumière de ce bilan, l'ONU et les autres organisations internationales ne peuvent que tirer profit de la présence et de la contribution du Kosovo. C'est pourquoi nous n'avons aucun doute, comme le Premier Ministre Rama l'a déclaré ce matin, que

> « reconnaître le Kosovo... et aider le Kosovo à aller de l'avant... c'est apporter une contribution directe à une vie meilleure pour ses citoyens et investir dans la stabilité de la région tout entière, de tous les pays qui en font partie, y compris la Serbie » (*A/72/PV.15, p. 21*).

Depuis plusieurs années, le Kosovo et la Serbie sont engagés dans un dialogue, facilité par l'Union européenne et mené de nos jours au plus haut niveau, ce qui a permis aux deux pays de trouver des solutions communes à une série de questions importantes dans l'intérêt de leurs citoyens. Nous appuyons ce dialogue et encourageons les deux pays à continuer à œuvrer à la pleine normalisation de leurs relations. Il s'agit là du meilleur investissement qu'ils puissent faire, un investissement qui leur offre de réelles perspectives de réconciliation. C'est ce dont ont besoin le Kosovo et la Serbie. C'est ce que les Balkans occidentaux dans leur ensemble doivent accomplir afin de construire le présent et concevoir leur avenir – un avenir de paix, un avenir en Europe.

M. Al Musharakh (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Nous regrettons qu'une fois de plus, le représentant de l'État du Qatar essaie de détourner l'attention de tous ceux qui sont réunis ici de ses obligations internationales. Quatre pays ont pris des mesures tout à fait légitimes contre l'État du Qatar, qui prétend lutter contre le terrorisme. La réalité est que les décisions prises par ces États qui luttent véritablement contre le terrorisme sont tout à fait légales au regard du droit international et constituent une réponse appropriée aux violations graves commises par l'État du Qatar, qui finance des organisations terroristes.

Notre décision de rompre nos relations diplomatiques avec cet État n'a pas été une décision facile ou hâtive. C'est une décision qui a été prise en réaction aux actions déstabilisatrices du Qatar au sein de la région, à son ingérence dans les affaires intérieures d'autres États arabes et à son appui au radicalisme et à l'idéologie extrémiste au Moyen-Orient. Le financement et le soutien d'organisations terroristes par le Qatar constituent une violation flagrante du droit international, de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et de plusieurs accords multilatéraux. Par conséquent, nous continuerons de prendre des mesures contre le Qatar jusqu'à ce qu'il change de stratégie et que nous soyons sûrs d'être à l'abri de ses politiques hostiles.

Le Qatar a un choix à faire. Soit, il choisit de continuer à être un État voyou qui appuie les terroristes; soit, il choisit d'être un membre responsable de la communauté internationale, mais il ne peut pas être les deux à la fois.

M. Elshenawy (Égypte) (*parle en arabe*) : Je prends la parole pour exercer notre droit de réponse suite à la déclaration faite par le représentant de l'État du Qatar.

Nous ne sommes pas surpris que la délégation de l'État du Qatar n'ait pas hésité à recourir à des allégations pour défendre sa position après que l'Égypte, l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis et Bahreïn, qui en avaient assez de la situation, ont décidé récemment de prendre des mesures juridiques pour empêcher ce régime de continuer à appuyer le terrorisme et à s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres pays.

Comme tout le monde le sait, le régime qatarien fait partie des régimes qui appuient le terrorisme, que ce soit en Syrie, en Iraq, en Libye et ailleurs. Ce régime finance le terrorisme, comme il l'a fait récemment en Iraq en payant une rançon aux terroristes en violation flagrante des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. En outre, ce régime approvisionne les terroristes en armes, leur donne asile et même la nationalité qatarienne, et refuse de les poursuivre en justice ou de les extrader comme l'exigent les résolutions du Conseil. Par ailleurs, il incite ouvertement au terrorisme. L'appui du Qatar au terrorisme, qui dure depuis des années et qui est connu de tous, est directement mentionné dans les rapports des comités de sanctions du Conseil de sécurité.

L'appui persistant de ce régime au terrorisme est inacceptable. Son refus obstiné de revenir dans le droit chemin est la raison pour laquelle nos quatre pays ont décidé de prendre des mesures comme nous y autorise le droit international. Nous voudrions rappeler à tout le monde, et en particulier au régime qatarien parrain du terrorisme, que la lutte contre le terrorisme est une obligation qui incombe à tous les États, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil. Or, le régime qatarien rejette cette notion parce qu'il appuie le terrorisme.

M. Al-Kuwari (Qatar) (*parle en arabe*) : Il est regrettable que la délégation des Émirats arabes unis attaque de nouveau verbalement le Qatar. Cela n'est pas surprenant compte tenu des résultats de l'enquête menée par les autorités qatariennes et des agences internationales sur les actes de piratage informatique qui ont pris pour cible le site Internet de l'agence de presse qatarienne il y a quelques mois. Selon les résultats de cette enquête, ces actes ont été commis par un État du Golfe voisin. Ces actes se sont accompagnés d'une campagne mensongère et diffamatoire contre le Qatar. Les mensonges entendus dans la déclaration faite par le représentant des Émirats arabes unis ne sont que la continuité de cette campagne, dont tout le monde sait qu'elle est fabriquée de toutes pièces.

Nous réaffirmons que toutes les allégations visant à établir un lien quelconque entre le Qatar et le terrorisme sont fausses et sans fondement. Ceux qui ont lancé cette campagne ont essayé d'accuser à tort le Qatar de terrorisme en pensant que l'utilisation de ce terme aurait un impact fort. Cependant, ces tentatives méprisables ont échoué parce que la communauté internationale refuse d'utiliser les allégations de terrorisme à des fins politiques et comme prétexte pour porter atteinte au multilatéralisme ou pour compromettre la réputation d'un État et l'isoler sur la scène internationale.

Le Qatar lutte sans relâche contre le terrorisme et ses efforts ont été unanimement salués. En revanche, il est paradoxal que les Émirats arabes unis parlent de lutte contre le terrorisme alors que plusieurs de leurs ressortissants ont participé aux attentats terroristes les plus ignobles de l'histoire et que le système financier de ce pays est considéré comme étant un de ceux dont les terroristes et les acteurs qui essaient de contourner les sanctions internationales profitent le plus.

La séance est levée à 21 h 40.